

Revue française de sociologie,
1979, volume 20, n°4, pp. 669-702

Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité *

Chaque signe à lui seul semble mort. Qu'est-ce qui lui donne vie ? C'est dans l'usage qu'il vit. A-t-il là, en lui, le souffle vital ? Ou est-ce l'usage qui est son souffle vital ?

(L. WITTGENSTEIN : *Philosophische Untersuchungen*, 432.)

Importants en France dès le début du XIX^e siècle, la production et la publication de statistiques sociales ont connu, après quelques éclipses, un nouveau développement depuis 1945, avec la création d'organismes d'état destinés à gérer l'avenir proche et, aussi, plus récemment, avec l'informatique.

Une partie des statistiques est produite à l'occasion d'enquêtes assez semblables aux enquêtes par questionnaires des sociologues : quelles que soient leurs utilisations ultérieures, elles n'ont pas d'autres fins *immédiates* que la production de ces données : il en va ainsi, par exemple, pour les recensements de population, pour les statistiques sur la population active issues des enquêtes « emploi » ou « Formation Qualification Professionnelle » de l'INSEE, ou même pour les enquêtes, récentes, sur l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire. Dans d'autre cas, au contraire, les statistiques sont un sous-produit des activités ordinaires des institutions sur lesquelles elles portent et elles sont immédiatement utilisées pour la gestion de celles-ci. La plus grande partie des statistiques scolaires obéit à cette logique, tout comme les statistiques juridico-policieres et même une partie des statistiques de l'état-civil.

En pratique, l'activité de production des statistiques est séparée à des degrés divers des activités ordinaires des institutions. La distinction analytique que nous proposons permet toutefois d'apercevoir plus facilement quelles difficultés spécifiques à chaque cas extrême rencontre l'interprétation des statistiques administratives en sciences sociales : l'analyse

(*) Nous remercions Dominique Merlié, Jean Peneff, ainsi que le Comité de rédaction de la *Revue française de sociologie* qui, par leurs critiques de la première version de ce texte nous ont conduits à expliciter notre démarche.

Une première ébauche de cette recherche avait fait l'objet d'un exposé dans le cadre du groupe de travail organisé par F. Ringer à la Maison des sciences de l'homme en 1977.

critique des interrogations qui sous-tendent ces enquêtes, des catégories statistiques qu'elles mettent en œuvre, et des conditions effectives de recueil et de traitement préalable indispensable à toute utilisation scientifique de ces données est en effet largement différente dans les deux cas.

Pour les statistiques dont la production est complètement séparée des activités ordinaires des administrations, la logique selon laquelle sont produites ces données est relativement indépendante de celle de l'institution sur laquelle elle porte : le type d'interrogation, les catégories retenues sont souvent celles-là même dont font usage les enquêtes de sociologie sur le même sujet, et les problèmes posés par l'utilisation en sciences sociales de ces données sont donc à peu près semblables à ceux que fait apparaître le dépouillement des statistiques issues des enquêtes sociologiques par questionnaires.

Il n'en va plus de même en ce qui concerne les données statistiques dont la production est étroitement liée à l'activité ordinaire d'une institution. Dans toutes leurs caractéristiques — recueil ou non-recueil, catégories retenues, mode de présentation, publication, signification supposée — de telles statistiques réfléchissent les conditions de fonctionnement de l'institution dont elles prétendent saisir certains aspects. Aussi est-il nécessaire, avant de les utiliser à d'autres fins que celles, essentiellement pratiques, auxquelles elles sont institutionnellement destinées, d'examiner dans le détail leurs conditions de production et les interprétations qui leur sont attachées : ce n'est qu'à cette condition qu'une étude socio-historique peut éviter d'assumer, en dehors de tout examen critique, les représentations constituées de l'institution impliquées par les statistiques, qui sont d'autant plus prégnantes qu'elles sont toujours en partie fondées dans la pratique.

Nous nous sommes proposés ici de démontrer en acte le bien-fondé des propositions générales qui viennent d'être avancées, en montrant ce que peut apporter l'étude des conditions de production et d'utilisation institutionnelles des statistiques scolaires à l'interprétation de ces données et, au-delà, à la connaissance de l'institution scolaire. Pour rendre aussi explicite que possible notre démarche, nous développerons principalement un exemple : celui des statistiques de la période 1920-1950; on pourra ainsi comparer les résultats auxquels nous parvenons avec ceux des interprétations des mêmes séries statistiques proposées par plusieurs études antérieures (1).

(1) P. CHEVALLIER et al. : *La scolarisation en France depuis un siècle*, colloque tenu à Grenoble en mai 1968, Paris-La Haye, Mouton, 1974; V. ISAMBERT-JAMATI : *Crises de la société, crises de l'enseignement*, Paris, PUF, 1970; A. PROSR : *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968; A. SAUVY : *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, Fayard, 1975, tome IV; T. ZELDIN : *Histoire des passions françaises*, Paris, Editions Recherches, 1978, tome 2. On trouvera un premier compte rendu de nos recherches dans : « Les conditions institutionnelles de l'évolu-

tion de la scolarisation secondaire des garçons entre 1920 et 1940 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (26) 1979, ainsi que dans deux rapports multigraphiés du Centre de recherches socio-historiques sur l'éducation de l'Université de Paris VIII : « La scolarisation des garçons dans l'enseignement secondaire entre 1920 et 1940 » (1977, 97 p.). « La scolarisation des garçons dans l'enseignement primaire supérieur entre 1920 et 1940 » (1978, 79 p.). On se reportera à ces études pour les démonstrations détaillées des résultats de nos analyses qui sont évoquées *infra*.

I. — PRODUCTION ET USAGES SOCIAUX DES STATISTIQUES SCOLAIRES

Les études socio-historiques sur l'intensité et les formes de la scolarisation en France reposent nécessairement sur les statistiques recueillies par l'administration du Ministère de l'Instruction Publique auprès des chefs d'établissements. Seule une petite partie de ces statistiques a été publiée, principalement dans les *Annuaire Statistiques de la France*, sur lesquelles s'appuient, principalement ou exclusivement, les études précédemment citées (2). Les résultats des enquêtes exceptionnelles, ainsi que d'autres données issues des enquêtes annuelles ont été parfois déposés aux Archives Nationales (séries F 17, F 17 bis, F 17 ter) ou aux Archives Départementales pour les statistiques établies au niveau départemental ou académique.

Malgré une certaine diversité dans la présentation ou dans les catégories qu'elles utilisent, ces données de base peuvent être grossièrement réparties en quatre catégories : statistiques comptables visant à saisir la situation financière des établissements, statistiques des moyens, matériels ou autres, dont disposent les établissements (locaux, maîtres, places dans les internats, etc.), statistiques des élèves et statistiques des diplômes décernés. Ce sont les caractéristiques de ces trois dernières catégories de données — et, plus spécialement, des statistiques d'effectifs d'élèves —, dont nous nous proposons d'analyser les conditions de production et les utilisations, administratives ou autres (3).

Les utilisations administratives et socio-politiques des statistiques scolaires

Les statistiques d'effectifs d'élèves occupent une place centrale dans l'ensemble des statistiques recueillies par l'institution scolaire à des fins de gestion administrative ordinaire. Au début de chaque année scolaire, en effet, les chefs d'établissements secondaires et les directeurs et directrices d'Ecoles primaires supérieures, de Cours complémentaires et d'Ecoles techniques (voir annexe), dressaient et transmettaient à leurs supérieurs hiérarchiques un ensemble d'états concernant leurs établissements.

Pour les lycées et collèges, ces états comprenaient des statistiques des élèves « présents au 5 novembre » répartis selon le « mode d'hébergement » (c'est-à-dire selon les catégories : internes, demi-pensionnaires, externes), le type d'études

(2) Les diverses publications du Bureau Universitaire de Statistique (BUS) entre 1936 et 1959 permettent parfois de compléter les séries des *Annuaire statistiques*. D'autres données, disparates mais souvent suggestives, ont été publiées au *Journal Officiel* (voir, en particulier, les réponses aux questions posées par des parlementaires).

(3) L'étude des statistiques financières des établissements pose des problèmes très différents de ceux des autres statistiques scolaires, et c'est pourquoi la question sera ici laissée de côté. Précisons toutefois que ces données, rarement utilisées, sont d'un grand intérêt pour l'étude d'aspects importants de l'institution scolaire.

suivies (classes élémentaires, préparatoires et enfantines, classes secondaires — 6^e à terminale —, autres classes — classes préparatoires, enseignement spécial etc. —), et par type de sections (classique, moderne). Ils comprenaient également les emplois du temps des professeurs, le nombre des surveillants et d'heures supplémentaires. Les « états au 15 novembre » des E.P.S. étaient assez semblables, sauf évidemment en ce qui concerne le classement des élèves selon les études suivies.

Pour tous les types d'établissement, l'ensemble de ces renseignements constituait la base des décisions départementales, rectorales ou ministérielles concernant l'attribution des postes d'enseignants ou de surveillants, les heures supplémentaires, le calcul des budgets, et même secondairement, dans certaines périodes, la décharge d'heures et le calcul des indemnités accordées aux chefs d'établissements. A plus long terme, ces mêmes documents étaient utilisés par l'administration comme éléments d'information pour la politique suivie en matière de création de postes et pour les prévisions de l'évolution de la population scolaire (4).

D'autres statistiques ont été collectées à l'occasion de réformes ou de projets de réformes de l'enseignement public, et étaient destinées à en mesurer *a posteriori* ou à en prévoir *a priori* les effets. Si ces données ne concernent le plus souvent que quelques années scolaires, elles saisissent des aspects très variés du fonctionnement de l'institution scolaire.

Dans la période 1920-1940, on dispose ainsi de statistiques sur les élèves suivant l'enseignement du grec dans les lycées et collèges (vers 1926), sur les filles scolarisées dans les établissements de garçons (vers 1928), sur l'origine scolaire des élèves de 6^e et 5^e (vers 1932, quand fut instauré un examen d'entrée en 6^e), sur les boursiers (à la fin des années vingt), etc.

Parfois publiés, les résultats de ces enquêtes ponctuelles sont le plus souvent restés consignés dans les différents rapports transmis d'un échelon à un autre de la hiérarchie administrative.

Mais ces statistiques, ordinaires ou exceptionnelles, n'étaient pas destinées seulement à la gestion matérielle des établissements : l'administration cherchait également, à travers celles-ci, à saisir la « situation morale » de l'institution scolaire, pour reprendre l'expression fréquemment utilisée par les gestionnaires de l'enseignement public.

Certaines statistiques, collectées régulièrement, n'avaient d'ailleurs d'autres raisons d'être que de servir de « mesure » de certains de ces aspects du fonctionnement des établissements. Il en va ainsi, par exemple, pour les statistiques d'examens qui sont interprétées comme des évaluations partielles de la « qualité » des établissements et, au niveau national, d'un type d'établissement, ou parfois, à l'inverse, comme un indice de maintien (ou non) de la qualité des diplômes. Selon une logique voisine, le rectorat de l'académie de Rennes collectait également, entre 1920 et

(4) On trouvera une analyse des utilisations administratives des statistiques scolaires après 1933 dans une étude du responsable actuel du service statistique du Ministère de l'Education, C. SEMEL : « Les statistiques d'éducation et de for-

mation » dans *Matériaux pour un historique du système statistique depuis la dernière guerre mondiale*, Paris, INSEE, juin 1976, multigraphié, t1-A- statistiques sociales, pp. 319-39.

1950, des statistiques de punitions infligées aux élèves selon les établissements et les disciplines d'enseignement.

Pour les gestionnaires de l'enseignement — chefs d'établissement, inspecteurs d'académie, recteurs, etc. — l'indice le plus important de la « situation morale » des établissements est l'état des effectifs d'élèves : la « question des effectifs » n'est pas seulement examinée à l'occasion de tout projet de réforme — fût-il à intention pédagogique ou purement administrative —, elle occupe également une grande partie de ces bilans annuels du fonctionnement ordinaire des établissements que sont, pour l'enseignement secondaire, les rapports aux Conseils académiques et, pour l'enseignement primaire et primaire supérieur, les rapports aux Conseils départementaux (5).

Les statistiques d'effectifs sont l'objet de deux types de commentaires dans ces rapports : pour chaque établissement sont mises en évidence les variations d'effectifs d'une année sur l'autre et, parfois, sur une période un peu plus longue; au niveau de l'unité territoriale (académie ou département) les variations globales des effectifs sont analysées et, pour les établissements secondaires, comparées aux variations d'effectifs dans les établissements supposés « concurrents ». Sauf exception locale ou conjoncturelle (liée par exemple à la situation démographique), les variations d'effectifs à l'intérieur de chaque établissement sont tenues pour un indice de son « bon fonctionnement » et, au-delà, de la qualité de sa direction. Au niveau départemental ou académique, les variations d'effectifs apparaissent, aux responsables de l'enseignement, des mesures de la « faveur » dont jouit tel ou tel type d'enseignement ou, en d'autres termes, des mesures de l'état de la concurrence entre les divers types d'établissement ou de filières scolaires.

Les statistiques des établissements secondaires privés, inutiles pour la gestion en raison de leur statut administratif et financier, étaient collectées par l'administration de l'enseignement public dans le but principal de disposer d'indices de l'évolution de la concurrence entre ces établissements et les lycées et collèges (6). Et si les statistiques répartissent les élèves

(5) Sur les Conseils académiques et départementaux, ainsi que sur les rapports qui y étaient présentés, cf. les deux comptes rendus de recherches cités note 1. Rappelons seulement ici que ces conseils, organisés en 1854, étaient composés de fonctionnaires à qualité (recteurs, inspecteurs d'académie, etc.), de fonctionnaires nommés ou élus par leurs pairs (chefs d'établissements, membres du personnel enseignant), d'élus locaux (parlementaires, conseillers généraux ou municipaux) et de représentants de l'enseignement libre, à titre consultatif pour les affaires concernant cet enseignement. Ces conseils assuraient une fonction de contrôle des établissements privés et publics et de leurs enseignants.

Les rapports aux Conseils départementaux et académiques rendent compte avec plus ou moins de détail de la situa-

tion matérielle et morale de l'enseignement (locaux, effectifs, études, œuvres auxiliaires de l'école) et, en général, de l'application des différentes mesures réglementaires intervenues dans l'année.

(6) Rappelons que le statut des établissements secondaires libres était défini par la loi Falloux du 15 mars 1850 (toujours en vigueur aujourd'hui) et par la loi du 21 juin 1865 sur l'enseignement spécial (abrogée en 1938). Ces lois ne définissent avec précision que les titres requis par les directeurs : être bachelier et, dans le premier cas, avoir exercé cinq ans au moins (sauf dispense) comme professeur dans un établissement secondaire. Si les locaux doivent satisfaire à certaines conditions d'hygiène, l'administration de l'enseignement public est autorisée à vérifier seulement par ailleurs que les manuels ne sont pas

suivant le mode d'hébergement, c'est sans doute non seulement pour permettre aux inspecteurs d'académie de vérifier que les établissements secondaires privés ne dépassaient pas le nombre d'internes autorisé, mais aussi afin d'analyser à loisir l'évolution des internats, qui constituaient le point fort de ces établissements, en raison de leurs tarifs souvent inférieurs à ceux des lycées et collèges.

Les statistiques de l'enseignement secondaire privé ne deviennent plus détaillées qu'après 1940, quand les établissements bénéficient de subventions d'Etat et sont en contrepartie, soumis à quelques contrôles. Avant cette date, toutefois, divers recteurs ou inspecteurs d'académie « laïcs » avaient réalisé des enquêtes plus détaillées que les enquêtes nationales sur les élèves des établissements secondaires privés. Il en va ainsi, par exemple, dans l'académie de Poitiers, entre 1914 et 1932, et dans celle de Caen, où fut organisée en 1921-1922, une enquête sur l'origine sociale des élèves des établissements privés et publics destinée à mieux connaître les conditions de la concurrence. L'utilisation des statistiques d'effectifs comme moyen d'évaluation de la concurrence entre établissements publics et privés est parfois explicite : le dossier préparatoire au rapport au Conseil académique de Lille en 1926-1927 contient, par exemple, une note manuscrite — sans doute destinée au secrétariat de l'inspection académique — qui précise : « quand il y a concurrence entre collèges privés et publics, faire des statistiques » (7).

On peut par ailleurs observer que les différentes associations ou administrations en relation avec les établissements catholiques ne semblent pas de leur côté avoir collecté systématiquement des statistiques sur l'enseignement secondaire privé catholique : il est exceptionnel que la hiérarchie catholique fasse état de statistiques recueillies par elle-même, alors que celles-ci auraient pu être utilisées dans les revendications de subventions publiques, fréquentes dans cette période. Cette lacune n'est sûrement pas fortuite, car les responsables de l'enseignement catholique témoignent d'un très vif intérêt pour les statistiques collectées par l'administration de l'Instruction publique : le dixième des pages du bulletin d'une des principales associations de défense de l'enseignement catholique, la *Société Générale d'Education et d'Enseignement* (S.G.E.E.) était, par exemple, consacré chaque année à l'analyse des statistiques de l'enseignement public et privé.

L'intérêt des gestionnaires de l'enseignement pour l'état de la concurrence entre les différents types d'établissement ou de filière scolaire ne renvoie pas seulement à des raisons matérielles : aux variations comparées des effectifs sont très généralement attribuées des significations socio-politiques.

Entre 1880 et 1950 (au moins), les gestionnaires de l'enseignement comme les parlementaires et la plupart des autres observateurs de la réalité scolaire s'accordent pour voir dans la croissance des effectifs des

interdits et que l'enseignement n'est pas contraire « à la morale, à la constitution et aux lois ». En pratique, le contrôle effectué par l'administration était très lâche, puisque les seules inspections réglementaires concernent les locaux et non les professeurs.

(7) Archives départementales de Lille, série 2T (rectorat), dossier 2304^e. L'utili-

sation de ces statistiques comme moyen de mesure de la concurrence est également très explicite dans les rapports de la commission parlementaire ayant préparé la réforme de 1902 : cf. *Journal officiel de la Chambre des Députés*, n° 866, annexe au procès-verbal de la deuxième séance du 28 mars 1899, Paris, 1899, t. 1 et 3.

établissements publics un signe du renforcement de l'attachement à la République et, de manière plus vague, aux conceptions socio-politiques objectivées dans celle-ci. A l'inverse, l'accroissement relatif de la part de l'enseignement catholique est interprété comme l'indice de l'augmentation de l'influence sociale de l'Eglise et, sur le plan politique, entre 1880 et 1940, comme un signe de l'hostilité au régime (8).

Les modalités de l'interprétation des évolutions comparées des effectifs de l'enseignement public et privé sont évidemment variables selon les positions et les conjonctures socio-politiques. Au début des années trente, par exemple, la satisfaction des parlementaires du centre-gauche et d'une partie des hauts gestionnaires de l'enseignement vis-à-vis de l'augmentation des effectifs des lycées est fortement tempérée par la crainte que « l'encombrement des professions intellectuelles et libérales » et le chômage des diplômés d'enseignement supérieur ne recèle une menace grave pour l'ordre social.

Selon une logique voisine, le développement relatif des effectifs des sections classiques et modernes des lycées et collèges est interprété par une grande partie du personnel de l'enseignement, des parlementaires, et des porte-parole de la bourgeoisie, comme un indice du déclin, du maintien ou du progrès de la mise en œuvre des différentes conceptions de la culture (et, corrélativement, de la formation de « l'élite », selon l'expression de l'époque) qu'ils estiment impliquées dans l'enseignement de ces différentes sections, c'est-à-dire, là encore, comme un indice de l'état d'un aspect de l'ordre social.

De même, au caractère plus ou moins technique des études des Ecoles primaires supérieures est généralement attribuée une signification socio-politique, et c'est pour démontrer à ses adversaires que ces établissements ne produisaient pas que des fonctionnaires « budgétivores », et peut-être pour se rassurer elle-même à ce sujet, que l'administration a régulièrement recueilli entre 1884 et 1940 des données sur l'origine sociale et la destination professionnelle des anciens élèves de ces écoles.

Cette enquête, incluse dans les « états au 15 novembre » s'inspirait de celle organisée par Gréard en 1878 sur les élèves de l'enseignement secondaire spécial pour vérifier si cet enseignement « rendait aux professions industrielles les enfants sortis des classes industrielles » ; elle permettait en effet de comparer les origines sociales et les destinations professionnelles des élèves saisies selon des catégories similaires.

Les lacunes de la documentation statistique recueillie ou publiée ne sont pas moins significatives des interrogations constituées sur l'institution scolaire que l'on peut observer dans une période donnée : aussi est-il nécessaire, pour interpréter l'ensemble des statistiques produites dans une période donnée, de rendre explicites les aspects du fonctionnement de l'institution scolaire qui ne sont pas saisis par celles-ci. Le non-recueil de

(8) On trouvera dans J. Ozour, « Les statistiques de l'enseignement primaire au XIX^e siècle » dans *Pour une histoire de la statistique*, loc. cit., pp. 139-154,

une analyse des différentes significations attribuées aux variations des effectifs des écoles primaires entre 1800 et 1900.

certaines données traduit à la fois le mode de perception de la réalité scolaire des gestionnaires de l'enseignement (lié à leurs carrières et à leurs positions sociales), les propriétés et les problèmes (ou l'absence de problème) du fonctionnement des divers types d'établissement, l'importance socialement accordée à tel enseignement, et, aussi, les caractéristiques des conflits dont l'école est l'enjeu.

On peut observer, pour la période 1920-1940, la quasi-absence de statistiques sur l'âge des élèves, sur les redoublements, et, plus généralement, sur l'origine scolaire des élèves accédant à un niveau d'études quelconque : ces questions n'apparaissent pas, à l'époque, comme « importantes », en partie parce que les effectifs n'étaient pas considérés comme trop élevés par rapport aux locaux et au nombre des maîtres. Par contre, ce n'est pas le désintérêt pour cette question qui explique qu'entre 1899 et 1936 il n'y ait pas eu d'enquête nationale sur l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire : les rapports administratifs des chefs d'établissement contiennent de nombreuses données ponctuelles, évoquées lors de l'examen des problèmes de recrutement. Mais une enquête systématique pouvait paraître peu opportune à l'administration centrale, sûrement peu soucieuse de mettre en évidence le fait que la grande bourgeoisie fréquentait très peu les établissements publics, ce qui aurait peut-être contribué à diminuer encore le recrutement.

L'importance différentielle des statistiques publiées par rapport aux statistiques collectées relève d'une analyse analogue. La promotion de l'enseignement primaire supérieur au début des années vingt, s'est, par exemple, accompagnée d'une publication plus détaillée dans les *Annuaire statistiques de la France* des statistiques de ces enseignements (9). Les comptes rendus de fonctionnement consacrés aux E.P.S. et aux C.C. dans les rapports aux Conseils départementaux deviennent simultanément plus détaillés, ainsi que les statistiques qui les accompagnent.

La comparaison des rapports aux Conseils départementaux correspondant à différents départements et à des périodes diverses suggère que la collecte et la publication des statistiques dépendaient à la fois de la situation de l'enseignement primaire supérieur dans le département, qui pouvait inciter les inspecteurs d'académie à attirer l'attention des autorités locales pour qu'elles votent des crédits aux E.P.S. et au C.C., de l'intérêt propre des inspecteurs d'académie pour cet enseignement — déterminé en partie par leurs caractéristiques d'origine sociale et de carrière — et de l'état de la démographie scolaire. On peut par exemple observer que, quand la baisse de la natalité fait sentir ses effets, les statistiques des E.P.S. deviennent souvent plus sommaires : les effectifs globaux cessent parfois d'être indiqués dans les rapports annuels, qui mentionnent au contraire quelques années plus tard leur « relèvement ».

(9) La même relation entre développement d'un type d'étude et développement de la publication des statistiques ne devient évidente, en ce qui concerne l'enseignement technique, que si l'on considère une période plus longue, par exemple 1920-1950. On observe en effet entre 1925 et 1935 un relatif appauvrissement des données, par rapport à la pé-

riode antérieure où l'enseignement technique relevait du Ministère du Commerce. Ce fait traduit sans doute la situation, alors confuse et conflictuelle, d'une partie des établissements techniques, plus ou moins mal dégagés des établissements primaires supérieurs, voire des établissements secondaires.

Même après 1920 toutefois, les statistiques de l'enseignement primaire supérieur publiées par les *Annuaire statistiques de la France* restent plus sommaires que les statistiques des lycées et collèges. Cette différence traduit évidemment le fait que les diverses catégories sociales qui jouent un rôle important dans la définition des débats publics concernant l'éducation n'entretiennent pas les mêmes relations avec ces deux types d'enseignements. Le fonctionnement de l'enseignement secondaire concerne directement, en effet, la moyenne bourgeoisie qui y scolarise une partie de ses enfants qu'elle destine au baccalauréat, les gestionnaires de l'enseignement (inspecteurs d'académie, recteurs, hauts fonctionnaires de l'administration centrale) presque toujours anciens élèves et anciens professeurs de cet enseignement, une partie du personnel politique passé lui aussi par l'enseignement secondaire, malgré une origine parfois populaire. Au contraire, pour ces catégories, l'enseignement primaire supérieur constitue le plus souvent une réalité connue seulement de l'extérieur et dans laquelle sont investis d'autres intérêts qui ne s'expriment pas toujours dans des débats publics.

L'importance électorale, et plus généralement politique, du soutien à l'enseignement primaire supérieur apparaît dans les subventions assez fréquemment votées par les municipalités et les conseils généraux se réclamant de la gauche, du centre-gauche et même parfois du centre-droit et aussi dans les singularités de la carte scolaire. Les interventions de parlementaires auprès du Ministre de l'Instruction Publique qui concernent cet enseignement sont assez nombreuses. Certains chefs d'entreprise s'intéressaient également de près aux E.P.C.I., aux E.P.S. et aux C.C. qui leur fournissaient une partie de leur main-d'œuvre qualifiée, et ils entretenaient, pour cette raison, des rapports réguliers avec leurs directeurs.

Les propriétés des catégories statistiques comme expression des nécessités administratives

Si le recueil et la publication des statistiques scolaires ne renvoient pas, comme on vient de le voir, aux seules nécessités de la gestion de l'institution scolaire, les principes de construction de ces statistiques et les catégories qu'elles mettent en œuvre sont presque complètement déterminés par les caractéristiques administratives qui définissent les conditions de leur production.

D'abord — le fait mérite d'être rappelé car les utilisateurs des statistiques scolaires n'en tirent jamais les conséquences qui s'imposent — les statistiques scolaires omettent toujours les « établissements » qui ne relèvent pas de la législation scolaire, quelles que soient les fonctions qu'ils remplissent effectivement.

Ainsi, jusqu'aux lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les Petits Séminaires ne relèvent pas de l'autorité du ministère de l'Instruction Publique, alors qu'ils préparent au baccalauréat des candidats qui, parfois notoirement, ne se destinent

pas à la prêtrise (10). De même, depuis sa création, l'enseignement agricole a toujours relevé du Ministère de l'Agriculture, c'est-à-dire pratiquement des Chambres d'agriculture, alors même qu'il a très souvent joué le rôle d'un enseignement général; le Ministère de la Guerre entretenait également des écoles, dont certaines assuraient un enseignement primaire supérieur; des industriels organisaient des centres de formation professionnelle semblables à certaines écoles techniques, mais non déclarés comme tels; de même des élèves des écoles régionales des Beaux-Arts, ou celles des écoles d'infirmières (parfois annexées, d'ailleurs à des E.P.S.) suivaient des enseignements de type primaire supérieur et professionnel.

Même quand les statistiques ne servent pas pour la gestion matérielle, l'organisation administrative détermine le niveau auquel sont récapitulées les statistiques, et donc, indirectement, la visibilité des différents types d'enseignement aux yeux des chercheurs: pour l'enseignement secondaire, les statistiques sont ainsi établies en général au niveau académique, alors que pour l'enseignement primaire et primaire supérieur les statistiques sont plutôt départementales. La gestion centralisée d'un personnel appartenant à un cadre national — il en va ainsi dans les lycées, collèges et aussi les E.P.S. — favorise et rend parfois nécessaire l'agrégation, au niveau de la France entière, des statistiques des établissements. A l'inverse, pour les Cours complémentaires, qui ne sont que des classes d'écoles primaires, la récapitulation à ce niveau des statistiques des établissements n'avait aucune utilité pour la gestion matérielle assurée complètement au niveau de chaque département, et c'est pourquoi il existe très peu de statistiques des Cours complémentaires établies pour la France entière.

Les caractéristiques administratives de la gestion déterminent également les catégories de recueil et le mode de mise en série de ces données qui traduisent toujours directement le point de vue de l'école sur son propre fonctionnement. Il en va ainsi, d'abord, pour les catégories temporelles implicites à toutes les statistiques scolaires. L'unité presque toujours retenue est l'année scolaire, sauf pour certaines questions financières: c'est, en effet, entre les effectifs présents une même année scolaire que doivent être répartis les moyens disponibles en locaux ou en personnel enseignant. En conséquence, à de très rares exceptions près, les statistiques ne retiennent pas cette autre forme de repérage que définit la génération scolaire, la seule adaptée pour l'étude de l'intensité de la scolarisation (11). De même, le repérage par l'année scolaire de mise en application

(ou, pire, par la date de la publication réglementaire) des transformations institutionnelles (changement dans les cursus, etc.) tend à rendre plus difficile la constatation de leurs effets, en dissimulant les conditions d'application variées aux différentes générations en cours d'études. C'est ainsi, par exemple, que toutes les conséquences d'une mesure comme la transformation des E.P.S. en « collèges modernes » ne se sont fait sentir que sur les générations entrées en 6^e en 1943, et donc sorties de ces établissements après un succès éventuel au baccalauréat, vers 1950.

L'unité temporelle retenue par les statistiques d'examens — la « session » — est également définie par les commodités de la gestion, mais relativement inadaptée à l'étude des effets de la scolarisation sur les différentes générations. Comptabilisant les diplômes décernés par session, ces statistiques ne permettent pas de connaître directement ni le flux de nouveaux diplômés, ni la sélectivité des différents examens: une partie des candidats de la session d'octobre du baccalauréat « philosophie » n'étant, par exemple, que des lauréats de la session précédente d'une autre section du même examen. De même, une partie des candidats au B.E.P.S. section générale se présentaient à une autre des sections de ce même examen (agricole, industriel ou commercial) et figurent donc plusieurs fois dans la même statistique.

Comme les catégories temporelles de recueil des données, les définitions de la « présence » dans l'institution scolaire, variables, comme on va le voir, selon les types d'établissement, de filière et selon les périodes, réfléchissent les caractéristiques du fonctionnement de l'école (12).

Pour les établissements secondaires publics (et aussi les E.P.S.) les diverses enquêtes — états de situation au 5 novembre, au 30 avril ou au 31 mai parfois utilisés dans les rapports aux Conseils académiques — recensent toujours, en principe, les « présents » et non les « inscrits », c'est-à-dire les élèves inscrits sur les registres des établissements. La date du relevé n'est pas sans incidence sur le résultat de l'enquête: une statistique à la fin de l'année scolaire donne parfois, au moins pour les classes de 6^e et 5^e, des résultats notablement différents de ceux des statistiques au début de l'année scolaire.

Pour les établissements secondaires privés, l'enquête à partir de laquelle a été construite la série des *Annuaire statistiques de la France*, publiée pour la première fois dans l'édition de 1946, semble recenser les présents un jour du début de l'année scolaire, peut-être d'ailleurs variable selon les académies. Le fait de recenser les élèves à une date située au

(10) Cette « illégalité » des Petits Séminaires était bien connue de l'administration. On trouvera une description détaillée de ces établissements entre 1850 et 1900 dans la thèse de Louis SEGONDY, *L'enseignement secondaire libre dans l'académie de Montpellier (1854-1924)*, Université de Montpellier III 1974, 476 p., dactylographiée, et dans celle de R. GILDEA: *Education in nineteenth-century Brittany: A study of Ille-et-Vilaine, 1800-1914*, Oxford, St John's College, 1977, dactylog., 307 p. Nous remercions M^{me} Esperou, de la bibliothèque de la

M.S.H., à qui nous devons d'avoir pu consulter ces deux ouvrages.

En ce qui concerne la période postérieure ainsi que pour les analyses consacrées *supra* aux établissements secondaires libres. On s'est appuyé sur les rapports aux Conseils académiques de Lille, Poitiers et Rennes et sur le dépouillement des notices d'inspections des départements de la Seine et des Côtes-du-Nord.

(11) Nous utilisons ici le terme « génération scolaire » pour désigner l'ensemble des élèves qui se trouvent, une

année donnée, à la même étape d'un cursus, adoptant ainsi la terminologie proposée par N. B. RYDER: « The cohort as a concept in the study of social change » *American Sociological Review*, 30 (6) 1965, pp. 843-861. Par abus délibéré de langage, et compte tenu des propriétés des études dans la période que nous étudions, nous repérerons parfois ces générations scolaires par l'année de naissance modale de ses membres. Par contre nous n'utiliserons jamais l'expression pour désigner l'ensemble

des cohortes nées pendant un intervalle de 5 ou 10 ans, comme le font certaines des études sur la scolarisation citées *supra*.

(12) On trouvera une analyse relativement similaire dans les remarques de F. BOULARD à propos des problèmes posés par la définition de la « présence » à l'église dans les statistiques établies par les curés: « Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français », *Annales* 31,4 (juillet-août), 1976, pp. 761-801, voir en particulier pp. 762-6 et 792-3.

début de l'année scolaire implique ici que sont omis les élèves d'une partie des « boîtes à bac » pratiquement fermées pendant le premier trimestre. Une enquête à une date située à la fin de l'année scolaire aurait, selon certaines observations des inspecteurs d'académie, révélé des effectifs faibles dans quelques établissements secondaires privés qui cessaient de considérer comme leurs élèves certains candidats au baccalauréat : les directeurs, estimant leur succès à cet examen improbable, voulaient éviter ainsi d'abaisser le taux de succès de leur établissement, utilisé ultérieurement comme argument publicitaire pour assurer la réputation et donc le recrutement de celui-ci.

Quant aux statistiques des écoles primaires élémentaires, elles donnent simultanément les distributions d'inscrits et de présents — entre 1920 et 1940 « au premier jour scolaire de décembre ». L'existence de ce double décompte renvoie évidemment au problème principal rencontré par ces établissements : obtenir une fréquentation intensive et régulière, et non pas seulement des inscriptions (13).

Les catégories statistiques selon lesquelles est analysée la « présence » sont définies par les réglementations administratives, c'est-à-dire par les impératifs de la gestion, qui font affecter (au moins formellement) tel type de personnels ou de subvention à tel type d'élèves : la catégorie dont relève l'établissement fréquenté et, à l'intérieur de celui-ci, le statut des classes, sont donc les deux principes essentiels sur lesquels reposent les recensements d'élèves. En d'autres termes, les statistiques adoptent le point de vue de la gestion des établissements, ce qui se traduit par certaines caractéristiques importantes des statistiques d'effectifs.

Une partie des élèves est, par exemple, plusieurs fois comptabilisée. Il en va ainsi, avant 1940, dans les E.P.S. ou les E.P.C.I. annexées à des lycées et collèges — un tiers des E.P.S. sont dans ce cas en 1938. Les élèves de ces annexes apparaissent en effet à la fois dans les statistiques de l'enseignement secondaire et dans les statistiques des E.P.S. et des E.P.C.I. De même, les élèves qui sont internes dans certaines institutions privées déclarées comme secondaires sont recensés une seconde fois dans l'établissement secondaire public ou privé dans lequel ils suivent l'enseignement. A l'inverse, tous les élèves matériellement présents dans un type d'établissement ne sont pas nécessairement décomptés dans ses statistiques. Celles des E.P.S., par exemple, ne recensent pas, en principe, les élèves qui sont dans un cours préparatoire l'année qui suit leur succès au certificat d'études (cf. l'annexe) : ceux-ci relèvent administrativement de l'enseignement primaire élémentaire.

(13) La date de recueil retenue permettait une estimation de la fréquentation dans une période des plus favorables, au moins pour les zones rurales. Immédiatement après le vote des lois sur l'obligation scolaire, l'administration recueillait et publiait également un recensement des élèves présents au 4 juin, dans une période de fréquentation minimale. Signalons par ailleurs que la seule statistique nationale pour les Cours

complémentaires semble issue de l'enquête « au premier jour scolaire de décembre », bien que les *Annuaire Statistiques* ne donnent aucune précision quant à sa définition. Les statistiques publiées dans les rapports aux Conseils départementaux sont quelquefois plus explicites, et recensent en général les inscrits au début décembre, et, plus rarement les inscrits et les présents.

Mais ce ne sont pas seulement les propriétés « formelles » des catégories statistiques ou du mode de mise en série de ces données qui sont déterminées par les conditions de fonctionnement de l'institution scolaire, il en va de même de la manière dont les enquêtes sont effectivement réalisées, principalement au niveau des établissements, sauf dans les années récentes.

La mise en œuvre des catégories statistiques par l'administration

Les caractéristiques des enquêtes et des catégories statistiques qui viennent d'être rappelées ne définissent en effet que le cadre dans lequel s'exercent les activités des personnels qui recueillent ces données. Les statistiques effectivement produites sont déterminées également par l'interprétation que donnent ces personnels des enquêtes et de chacune de leurs catégories, et par le rapport qu'ils entretiennent avec les réglementations. Nous nous limiterons ici à quelques exemples concernant les statistiques d'effectifs d'élèves dans la période 1920-1945.

Pour parvenir à des conclusions tout à fait précises, il conviendrait de procéder par observation directe du personnel administratif dans ses activités matérielles de production des statistiques (14). La méthode est évidemment inapplicable en ce qui concerne le passé, et il faut recourir à des procédures indirectes. On peut utiliser d'abord les remarques contenues dans divers rapports administratifs et, jusqu'en 1914, dans les publications statistiques : les gestionnaires qui les rédigeaient connaissaient en effet souvent très bien, et de manière directe, le fonctionnement des établissements. Il est également possible de procéder à des recoupements, quand on dispose des documents de base — registres, listes, etc. — à partir desquels ont été remplis les formulaires, des résultats de plusieurs enquêtes analogues effectuées à des dates assez rapprochées, de rapports d'inspection administrative, de la correspondance entre les chefs d'établissement et leurs supérieurs (15). L'observation de quelques cas dans la période actuelle autorise enfin des inférences plausibles quant au passé, chaque fois que telle ou telle condition de fonctionnement des établissements n'a pas changé : par exemple la nécessité de maintenir, ou au moins de déclarer, des effectifs suffisants pour conserver les postes ou assurer le maintien de l'établissement, est une caractéristique assez constante pour qu'il soit possible de recueillir des informations précises sur le mode de collecte des statistiques (16).

(14) On trouvera un exemple — à peu près unique — d'étude empirique de la production de statistiques in A. V. CROUREL : *The Social Organization of Juvenile Justice*, New York, Wiley, 1968.

(15) Nous avons utilisé ici principalement le dépouillement de ceux de ces documents que conservent les Archives

départementales de Blois, Lille, Montpellier, Nîmes, Poitiers, Rennes et Saint-Brieuc et les archives de quelques établissements des départements correspondants.

(16) Nous remercions ici l'ensemble du personnel des quatre établissements secondaires — les chefs d'établissement, leurs adjoints, les secrétaires et les sur-

Pour la période 1920-1945, les conditions de réalisation des statistiques d'effectifs en début d'année scolaire sont analogues pour les établissements secondaires et les E.P.S. Sauf dans quelques grands lycées, ce sont les chefs d'établissement eux-mêmes qui ont rempli les formulaires. Ceux-ci sont restés identiques pendant toute la période, et la signification des rubriques ne pouvait pas échapper aux répondants. En raison de l'importance des états au début de l'année scolaire, les formulaires sont très généralement remplis avec soin et sans omission importante : aussi les recoupements entre les différentes enquêtes ne permettent-ils de déceler que peu d'anomalies évidentes, consécutives en général à des erreurs d'écritures. Le contrôle des inspecteurs d'académie reposait principalement sur de tels recoupements, et leur correspondance administrative comprend des demandes d'éclaircissement ou de précision à propos d'anomalies qu'ils avaient cru observer (17).

Pour les établissements secondaires publics et pour les E.P.S. il paraît très probable que les chefs d'établissement ont en général déclaré des effectifs de « présents » un peu supérieurs à ceux qu'aurait révélés le comptage direct des présents dans les classes, et sans doute très proche des effectifs qu'ils auraient déclarés si on leur avait demandé des statistiques d'inscrits. L'assimilation des « présents » aux « inscrits » était d'ailleurs suggérée par certains formulaires qui demandaient les présents « à la fin du mois », sans autre précision.

De même les chefs d'établissement ont sans doute considéré comme « inscrits » jusqu'à la fin de l'année scolaire les élèves ayant quitté l'établissement en cours d'année, pratique qui est encore notoirement en usage aujourd'hui. Dans les établissements disposant d'une « annexe » (collèges avec E.P.S. annexée, E.P.S. avec Cours préparatoires, collèges ou E.P.S. avec diverses variétés d'écoles techniques, etc.) le maximum d'élèves devrait être déclaré dans l'établissement principal. On peut parfois observer que des chefs d'établissement ont indûment totalisé dans l'établissement principal des élèves qui auraient dû être décomptés à part : la découverte de ce type d'erreur n'était pas difficile pour les inspecteurs d'académie, mais il n'ont pas toujours cherché d'eux-mêmes à les éliminer.

Il existe enfin sûrement des cas de surestimation systématique et importante des effectifs : dans des conditions réglementaires très voisines, de tels faits sont avérés pour la période postérieure. Ce type de surestimation est certainement plus important quand les effectifs sont faibles, par exemple dans les collèges, E.P.S. ou C.C., pour des raisons démographiques, à la fin des années vingt et au début des années trente, bien qu'il ne puisse, dans ce cas, expliquer qu'une petite partie de l'augmentation des taux

veillants — qui nous ont permis de procéder à des observations directes du mode de décompte actuel des élèves.

(17) Sauf dans des cas très exceptionnels, le contrôle des inspecteurs d'académie sur les effectifs s'exerçait a posteriori. Les seules vérifications possibles reposaient donc sur la comparaison des différents registres et listes annuelles, jamais aisée puisque chacun de ces docu-

ments était destiné à une fin particulière. Par exemple, pour les E.P.S. il fallait recouper les registres des présents ou les listes annuelles de classe par les registres matricules où les élèves figuraient selon leur date d'entrée dans l'établissement — seul document susceptible de garantir relativement leur existence effective.

de scolarisation dans les enseignements post-obligatoires que l'on peut mettre en évidence.

L'étude des conditions de réalisation des statistiques des C.C. révèle des propriétés analogues. Mais, de plus, la diversité de l'organisation pédagogique selon les établissements et même, parfois, l'incertitude sur le statut des classes ou des divisions, implique un mode de classement des élèves qui tend à faire décompter dans les C.C. des élèves que l'application formelle des normes administratives en aurait exclus (18). Jusqu'en 1933 fréquemment, mais certainement encore après cette date, une partie des élèves du Cours Supérieur (donc élèves de l'enseignement primaire élémentaire) suivait en fait un enseignement commun avec les élèves du Cours complémentaire de la même école et étaient déclarés avec ceux-ci. D'où des incohérences apparentes dans certaines séries des élèves de C.C. publiées dans les rapports aux Conseils départementaux, parfois observées par les inspecteurs d'académies eux-mêmes (19).

Ainsi le rapport au Conseil départemental des Deux-Sèvres de 1928-1929, corrige — en baisse de 20 % — les effectifs déclarés dans le rapport précédent, avec ce commentaire : « nous avouons qu'il nous est parfois fort difficile d'avoir des renseignements statistiques exacts sur les effectifs de ces cours ; les directeurs ou directrices ayant tendance à compter comme élèves du Cours complémentaire des enfants qui viennent seulement de passer le certificat d'études ». De même, dans les Bouches-du-Rhône, les statistiques des C.C. font apparaître des discontinuités aisément explicables par les difficultés — longuement analysées dans le rapport de 1923 — éprouvées par l'inspecteur d'académie pour tenir compte des C.C. officiellement créés (mais parfois sans élèves), des C.C. « provisoires » et, à l'intérieur de la catégorie administrative, de la différence, extrêmement floue, entre C.C. « techniques » (de préapprentissage) et C.C. d'enseignement général, les premiers n'étant parfois que des « cours moyens ».

La relation entre la définition formelle et la définition retenue dans la pratique est encore plus lâche en ce qui concerne les statistiques de l'enseignement secondaire privé. Bien que les formulaires de plusieurs académies précisent qu'il s'agit des « présents au 5 novembre », les effectifs recensés sont sans doute en fait plutôt des effectifs d'inscrits, c'est-à-dire probablement d'élèves dont les frais d'études ou de pension ont été payés.

En fait, comme le remarque d'ailleurs certains inspecteurs d'académie dans les rapports aux Conseils académiques, l'imprécision de ces statistiques est beaucoup plus grande que celle des statistiques d'élèves de

(18) Jusque dans les années vingt, certains directeurs d'école ne semblent pas très assurés du statut des classes qui leur sont confiées : la correspondance qu'ils adressent à leurs supérieurs est parfois annotée par ceux-ci pour rectifier une appellation, tel Cours supérieur étant en réalité un Cours complémentaire ou vice versa.

(19) On développera dans un travail ultérieur, consacré aux statistiques d'origine sociale des élèves de l'enseigne-

ment secondaire, un autre exemple de statistiques fortement influencées par la nécessité, pour ceux qui les produisent, d'interpréter des catégories dont la signification n'est pas évidente. Faute de s'être souciées des conditions de production de ces statistiques, diverses études récentes en ont déduit des conclusions infondées sur les caractéristiques des probabilités d'accès des différents groupes sociaux à telle ou telle étape des cursus.

l'enseignement public. La communication de ces états aux gestionnaires de l'enseignement public n'est d'aucune utilité pour les chefs d'établissement privé, et l'administration se reconnaît hors d'état de les contraindre à remplir avec soin les questionnaires statistiques, ou même à tenir correctement leurs registres d'inscription. On ne peut exclure qu'il y ait eu parfois des surdéclarations systématiques et importantes, entre autres dans les périodes où se développent des campagnes en faveur de l'octroi de subventions publiques aux établissements privés (20).

Les statistiques comme pratiques et comme « données »

Les analyses précédentes ont, à partir d'un cas particulier, développé une idée fort simple, parfois formellement acceptée, mais très généralement ignorée en pratique par les études de sciences sociales : les statistiques administratives constituent pour l'administration de l'institution sur laquelle elles portent des « mesures » non pas des caractéristiques des individus qu'elle traite, mais de certains aspects de ses propres activités, saisies selon ses propres catégories. La reconnaissance de ce fait conduit à utiliser et à interpréter, d'un point de vue sociologique, les « données » de cette nature d'abord pour ce qu'elles sont — les produits des activités d'un personnel déterminé — et non pour ce que la plupart des études de sciences sociales souhaiteraient qu'elles soient — des « mesures » des comportements de la population (21).

(20) Le rapport au Conseil académique de Lille pour 1922-1923 donne un exemple de changement concerté dans la manière de répondre des chefs d'établissements privés aux enquêtes statistiques. Le rapporteur remarque en effet que les élèves suivant un enseignement professionnel ont subitement disparu des formulaires remplis en 1922 par tous les chefs d'établissements de l'académie.

(21) On trouvera le premier exposé systématique de cette interprétation des statistiques administratives dans un article de A. V. CICOUREL, J. K. KITSUSE (« A note on the use of official statistics » *Social Problems*, 11 (2) 1963, pp. 131-139) consacré à la critique des interprétations des statistiques criminelles, et, par voie de conséquence, des théories de la délinquance; ce point de vue a été par la suite développé dans les recherches empiriques de Cicourel sur l'organisation de la justice (op. cit., pp. 58-100). On peut observer que l'attention portée par Cicourel à ce qui est conventionnellement considéré comme des « données » l'a conduit à une reformulation d'ensemble des schèmes d'interrogation sur ce champ d'étude. Plus généralement, les recherches d'H. Garfinkel ont inspiré aux Etats-Unis, une critique des « données » habituellement utilisées en sociologie :

cf, pour des exemples, H. GARFINKEL : *Studies in ethnomethodology*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall, 1967, chapitres 6 et 7; D. H. ZIMMERMAN : « Record-keeping and the intake process in a public welfare agency » in S. WHEELER (ed.) : *On record : Files and dossiers in american life*, New York, Russel Sage Foundation, 1969.

Le courant de recherches qui s'est développé autour de Garfinkel et de Cicourel n'est évidemment ni le premier ni le seul à insister sur le fait que les « données » des sciences sociales sont les produits d'activités qui sont ou devraient être les premiers objets sur lesquels porte l'investigation. On trouvera, par exemple, in P. BOURDIEU : *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972, première partie, chapitre 3, et deuxième partie, l'exposé général d'une position voisine, ainsi que son application à un autre type de « données », les généalogies, à la fois instrument d'usage pratique dans les familles, et données de base des ethnologues. Cf. aussi, pour un exposé général de ces questions : E. CASSIRER : *An Essay on Man*, New Haven., Yale University Press, 1944 (traduction française : Paris, Editions de Minuit, 1975).

L'examen des statistiques de scolarisation, non comme produit fini, mais comme activité pratique, permet ainsi de préciser la signification du « problème du recrutement » pour les établissements d'enseignement post-obligatoire : l'omniprésence de ce thème dans les rapports administratifs pourrait, en effet, renvoyer en grande partie à la seule nécessité de satisfaire à des obligations de routine. Par contre, les méthodes utilisées pour gonfler les effectifs déclarés constituent des indices sans ambiguïté du rapport des chefs d'établissement à la « question des effectifs ». La connaissance du point de vue des gestionnaires sur la réalité scolaire, à laquelle contribue l'étude des statistiques, permet ainsi d'attribuer l'augmentation importante des taux de scolarisation dans les enseignements post-obligatoires, que l'on peut observer à la fin des années vingt, aux propriétés internes de l'institution scolaire, et non seulement à des propriétés de la structure de classe.

De même, comme on le verra *infra*, l'étude des enquêtes statistiques révèle que la diversité des filières d'études organisées dans un même établissement, ainsi que l'hétérogénéité des catégories statistiques, ne sont pas des propriétés résiduelles, liées au développement historique de l'institution, mais, au contraire, des propriétés de structure, qui ont influencé l'évolution des types de scolarisation et de leurs relations, et donc l'évolution de la fréquentation scolaire.

Sans développer ici systématiquement l'étude des statistiques comme pratiques, et l'apport de cette étude à la connaissance du fonctionnement de l'institution scolaire, nous nous proposons maintenant d'examiner plus spécialement dans quelles conditions ces statistiques peuvent être utilisées — comme elles l'ont généralement été — pour analyser les évolutions des comportements de scolarisation.

Ce n'est pas, en effet, l'activité de l'institution scolaire en elle-même — c'est-à-dire, telle que la « mesurent » ces statistiques — qui est l'objet sur lequel portent la plupart des études socio-historiques, mais les comportements de scolarisation, qui correspondent à des propriétés de la structure sociale. Les statistiques d'effectifs scolarisés — ou des indices qui en sont déduits, comme les divers taux de scolarisation — sont alors interprétés comme des « mesures » de ces comportements. Le bien-fondé de ce changement de point de vue sur les statistiques scolaires, accepté *a priori* par toutes les études sur la scolarisation, ne va pourtant pas de soi, pas plus qu'il ne va de soi que les statistiques criminelles « mesurent » la fréquence de la délinquance (22).

Pour parvenir à des conclusions plus assurées, on examinera d'abord à quelles conditions et dans quelles limites les statistiques d'effectifs scolarisés peuvent être à l'origine d'une description adéquate des faits de

(22) Sur ce point, Cf. l'interminable débat qui traverse depuis une quarantaine d'années la sociologie de la délinquance aux Etats-Unis (on trouvera en France des analyses critiques du point de vue adopté généralement par les criminologues in J. C. CHAMBOREDON : « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet » *Revue française de sociologie*, 12 (3) 1971, pp. 335-377; et in P. ROBERT « Les statistiques criminelles ou l'histoire d'un contresens » *Actes*, n° 10,

printemps 1976, pp. 7-17). L'étude de V. A. C. GATTREL, T. B. HADDEN : *Criminal statistics and their interpretation* in E. A. WRIGLEY : (ed) *Nineteenth-century society. Essays in the use of quantitative methods for the study of social data*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, pp. 336-96, permet également d'apercevoir les difficultés que rencontre un usage rigoureux des statistiques criminelles en histoire.

scolarisation sur de courtes périodes, puis comment ces statistiques refléchissent les évolutions de la fréquentation sur des périodes de durée moyenne.

II. — LES STATISTIQUES SCOLAIRES COMME INSTRUMENT D'ANALYSE DE LA SCOLARISATION

Catégories administratives et formes de scolarisation

Les études socio-historiques sur la scolarisation post-obligatoire reposent nécessairement sur la reconnaissance préalable de diverses formes de scolarisation. Les distinctions retenues ne sont généralement pas discutées, et ce sont celles-là mêmes qu'opère l'institution scolaire à partir des caractéristiques des cursus (matières enseignées, examens préparés, durée des études, etc.). Pour la période 1880-1950, les observateurs de la réalité scolaire distinguent par exemple études secondaires (avec l'opposition classique/moderne), études primaires supérieures, études techniques longues et courtes (en fin de période).

La pertinence de ces découpages institutionnels n'est toutefois pas évidente dans tous les cas, et il peut paraître préférable, pour étudier la fréquentation scolaire, de tenir compte des caractéristiques sociales et scolaires des élèves de telle filière ou de tel établissement, des avensirs objectifs impliqués dans leur scolarisation ou, en bref, de l'utilisation effective qu'ils font de l'institution d'enseignement (23). Il n'est d'ailleurs pas rare que des gestionnaires de l'enseignement reconnaissent dans leurs rapports administratifs que les différences réelles que recouvrent les différences réglementaires sont obscures et que l'homogénéité des catégories administratives est faible.

Après 1920, par exemple, une grande partie des gestionnaires de l'enseignement public et des parlementaires tenaient pour peu claire la distinction entre enseignement secondaire moderne et enseignement général des E.P.S., l'origine sociale des élèves n'opposant même pas partout les élèves relevant de ces deux filières.

Pour pallier l'hétérogénéité des catégories administratives, les gestionnaires de l'enseignement public ont d'ailleurs souvent cherché à saisir la réalité scolaire indépendamment des réglementations : certains tableaux présentés dans les rapports aux Conseils académiques éliminent ainsi des statistiques de l'enseignement secondaire privé les établissements qui ne sont en fait que des écoles élémentaires; des rapports aux Conseils départementaux décomptent parfois les élèves des Cours complémentaires avec ceux de certains Cours supérieurs qui jouent le même rôle, et ainsi de suite.

(23) Telle est aussi une des conclusions que l'on semble pouvoir dégager d'une étude de l'évolution des effectifs scolaires entre 1789 et 1840. Voir D. JULIA, P. PRESSLY : « La population scolaire en 1789 », *Annales*, 30 (6) 1975, pp. 1516-1561.

Cet article présente par ailleurs une étude détaillée des statistiques d'effectifs des collèges et de leur mode de réalisation, qui conduit là encore à une réévaluation des « faits établis » en la matière.

Quelle que soit la définition que l'on retienne des formes de scolarisation, il n'est jamais aisé de recenser tous les établissements dans lesquels on les retrouve, ni tous les élèves qui en relèvent : la difficulté, évidente lorsqu'on adopte une définition non strictement institutionnelle, n'est guère moindre dans le cas contraire : les catégories de recueil des statistiques d'effectifs ne coïncident souvent que partiellement avec les catégories selon lesquelles l'institution scolaire classe les élèves du point de vue de la nature de l'enseignement, pour des raisons sur lesquelles on reviendra *infra*.

Il faut remarquer d'abord que les statistiques par types d'établissement, généralement utilisées par les études sur l'évolution de la scolarisation, ne donnent qu'une description extrêmement grossière de l'état de l'institution : en effet chaque type d'établissement organise des études variées, plus ou moins semblables quant aux caractéristiques des cursus et, *a fortiori*, quant à leur recrutement social, à celles qui existent dans des établissements d'un autre statut administratif.

Ainsi, entre 1920 et 1940, une partie des collèges de garçons et quelques petits lycées organisent dans des « sections spéciales » des études courtes semblables à celles des E.P.S. et des E.P.C.I. et recrutent dans les mêmes catégories sociales; les études — et le recrutement social — des sections industrielles et commerciales des E.P.S. et de quelques gros C.C. ne sont que très peu différentes de celles des E.P.C.I., et d'ailleurs des préparations aux concours d'entrée dans les Ecoles des Arts et Métiers sont organisées dans les E.P.S. comme dans les E.P.C.I., ainsi que dans les « sections spéciales » d'établissements secondaires disposant pourtant d'E.P.S. annexées; des Cours supérieurs, qui constituent administrativement la dernière classe de l'enseignement primaire élémentaire, sont, selon les inspecteurs d'académie, de « véritables Cours complémentaires » et préparent effectivement aux concours des bourses, au B.E. et à l'E.N.I.

Mais l'hétérogénéité des études dans les établissements publics est encore plus grande que ne le laisse supposer la souplesse des réglementations administratives : dans toutes les périodes et, plus particulièrement, quand le recrutement est « insuffisant » selon les normes des gestionnaires, certains établissements assurent « illégalement » des enseignements différents de ceux que leur statut autorise.

Ainsi, jusqu'en 1924, les lycées et collèges de jeunes filles ont préparé aux brevets de l'enseignement primaire supérieur, ainsi qu'au baccalauréat, à partir du début du siècle, adoptant ainsi des organisations pédagogiques plus ou moins différentes de celle que supposait la préparation du diplôme de fin d'études secondaires. De même, des E.P.S., voire des C.C. de filles ou de garçons, préparent dans les années trente au baccalauréat; des écoles primaires sans Cours supérieur distinct déclarent des succès au B.E. et à l'E.N.I., alors que certaines petites E.P.S. reçoivent des élèves sans C.E.P. dans leurs Cours préparatoires et les préparent à cet examen, quitte, si l'inspecteur d'académie s'inquiète du trop grand nombre d'élèves sans C.E.P., à créer un Cours supérieur malgré l'absence d'une école primaire annexée à l'établissement.

Les distinctions entre les différentes catégories administratives de classement des élèves apparaissent encore plus floues si l'on tient compte

des organisations pédagogiques effectives : soit que des élèves relevant de deux catégories différentes suivent le même enseignement, soit que les organisations pédagogiques s'avèrent rigoureusement identiques dans deux types différents d'établissement.

Par exemple dans les collèges avec E.P.S. annexée fut organisé, à la fin des années vingt, « l'amalgame », c'est-à-dire l'enseignement en commun pour la plus grande partie des matières des deux types d'élèves. De même — on l'a déjà vu — dans un grand nombre d'écoles primaires disposant d'un C.C., les élèves du Cours supérieur constituaient une division d'une classe dont l'autre division relevait du Cours complémentaire. Par contre, les gros C.C. adoptaient une organisation pédagogique exactement semblable à celle des E.P.S. dont ils ne se distinguaient donc que par le personnel enseignant, composé exclusivement d'instituteurs.

Les établissements secondaires privés donnent un autre exemple de l'hétérogénéité des études et des cursus dans un même type d'établissement; dans ce cas, il n'existe pas, au niveau national, de statistiques détaillées permettant de faire les distinctions indispensables. En dehors des institutions, relativement peu nombreuses entre 1920 et 1940, qui ne sont que des internats et ne dispensent aucun enseignement, des préparations aux baccalauréats qui ne fonctionnent que quelques mois par an, et des institutions d'enseignement supérieur qui ont adopté, pour une raison ou une autre, le statut de 1850, on peut observer les types d'études suivants : des études secondaires classiques ou modernes à peu près conformes au plan d'études des lycées; des études courtes sur deux, trois ou quatre années, intermédiaires entre les études secondaires et les études primaires supérieures (le latin est fréquemment enseigné); des études primaires supérieures conduisant au B.E.; des études techniques sans doute assez proches de celles qu'organisent des E.P.C.I. et des Ecoles de Métiers; des études conduisant aux Grands Séminaires; des études primaires élémentaires. Une grande partie des établissements juxtaposent de manière plus ou moins séparée plusieurs de ces filières d'études : par exemple, à un Petit Séminaire de fait (qui ne porte pas toujours ce nom) peut être juxtaposée une filière d'études courte, mi-primaire supérieure, mi-secondaire, ou encore, à une grosse école primaire élémentaire, une petite filière d'études primaires supérieures. Seuls quelques établissements importants, généralement situés dans des grandes villes, possèdent une organisation voisine de celle des grands lycées et, corrélativement, un recrutement socialement très élevé. D'autres, certes homogènes, ne constituent, selon l'expression des inspecteurs d'académie, que des « écoles primaires illégales ».

Ainsi la correspondance entre formes de scolarisation et catégories de classement des élèves dans les statistiques une année donnée est parfois tellement grossière que l'emploi de ces données pour une étude sur la scolarisation s'avère problématique. On peut certes, dans les cas les plus favorables, recomposer des statistiques décrivant plus finement l'état de la scolarisation, chaque fois que l'on dispose de données sur les distributions des élèves par niveaux ou par filières d'études à l'intérieur des établissements : c'est ainsi que les études précédemment citées distinguent

à juste titre, dans les lycées et collèges, les élèves des classes secondaires de ceux qui suivent dans ces établissements des études primaires, primaires supérieures ou techniques. On peut observer toutefois que la même démarche n'est pas adoptée en ce qui concerne les enseignements primaires supérieurs et techniques, et que les statistiques retenues sont alors celles des types d'établissement : si les effectifs des E.P.S. sont parfois agrégés à ceux des C.C., les élèves des « sections spéciales » des lycées et collèges sont toujours omis, et les élèves des E.P.C.I., des écoles de Métiers, des E.N.P. et des sections techniques d'E.P.S. ne sont jamais rassemblés.

Que l'on reconstruise des statistiques mieux adaptées à l'étude d'une forme de scolarisation ou que l'on se contente des statistiques d'établissement, les séries temporelles d'effectifs scolarisés ne sont directement interprétables pour étudier les évolutions de la scolarisation que si la correspondance entre catégories statistiques et forme de scolarisation reste relativement invariable dans le temps : or l'examen des déterminants de l'hétérogénéité des catégories statistiques montre qu'une telle invariance est nécessairement exceptionnelle.

Hétérogénéité des catégories statistiques et conflits d'intérêts

La diversité des études dans chaque type d'établissement et, au-delà, dans les filières administrativement définies, est une conséquence directe des conditions légales, matérielles, financières et socio-politiques dans lesquelles se sont développés les établissements scolaires en France depuis le début du XIX^e siècle. Ainsi qu'il a été précédemment rappelé, le mode de gestion et la situation de concurrence entre écoles d'Etat et écoles catholiques imposait à chaque établissement la nécessité d'un recrutement « suffisant », c'est-à-dire de flux d'entrée au moins constant. C'est pourquoi les établissements scolaires ont différencié les études qu'ils organisaient, cherchant ainsi à adapter « l'offre de places » aux caractéristiques de la clientèle potentielle (24). D'où les utilisations très diverses du cadre réglementaire à la disposition des chefs d'établissement, et aussi les transformations de celui-ci, destinées, selon les circonstances, à favoriser cette politique d'adaptation ou à interdire certaines pratiques. Dans cette perspective, une grande partie des propriétés des catégories de recensement des élèves et des pratiques de réalisation des enquêtes précédemment évoquées ne font que traduire les relations, souvent conflictuelles, entre les différentes catégories d'agents concernés par la vie des établissements (25). Nous nous limiterons ici à quelques exemples.

(24) Cette nécessité d'une adaptation des études à la clientèle semble avoir généralement échappé aux analyses socio-historiques, sans doute parce qu'elle n'est pas directement visible dans la politique menée par les grands établissements secondaires, publics ou privés, qui servent toujours de référence. Il est, par contre, très facile d'en obser-

ver les effets, même pour des lycées de villes moyennes, et, *a fortiori*, pour les collèges et pour la plupart des E.P.S.

(25) Le schéma d'analyse des catégories sociales constituées comme enjeu de conflits, souvent mineurs en eux-mêmes, quoique stratégiques — qui a été développé d'abord par E. C. Hughes — s'applique évidemment en particulier

L'organisation, après 1920, plus encore que dans la période précédente, d'études primaires supérieures dans des établissements secondaires de garçons — dans des cadres réglementaires d'ailleurs variés : E.P.S. ou C.C. annexés, « sections spéciales » — était, selon les cas, revendiquée par les chefs d'établissement ou recommandée par les inspecteurs d'académie et les recteurs. Elle était explicitement destinée à augmenter les effectifs dans une conjoncture démographique défavorable, en élargissant la base sociale du recrutement et en permettant aux chefs d'établissement d'infléchir l'orientation d'une partie des élèves vers les classes secondaires. Ainsi était favorisé l'équilibre du budget des internats, souvent au compte du chef d'établissement, sans alourdir notablement le budget de l'externat, du fait de l'emploi du personnel enseignant de l'établissement principal. L'utilisation du cadre réglementaire des « sections spéciales » que les réformes de 1891 et 1902 n'avaient pas aboli quand elles avaient transformé l'enseignement spécial en enseignement moderne, est d'ailleurs significatif du rapport des gestionnaires à cette réglementation. Comme on l'a montré ailleurs, la diffusion des études primaires supérieures dans les établissements secondaires a favorisé l'instauration de la gratuité des études secondaires dans les années trente, les transformations de la carte scolaire des E.P.S. et, ultérieurement, la transformation de ces établissements en établissements secondaires, c'est-à-dire certains des « événements » les plus importants ayant affecté la scolarisation au cours du demi-siècle.

L'étude de l'établissement et du maintien, parfois sur plusieurs années, d'organisations pédagogiques à la limite de la légalité, permet de mettre en évidence des déterminations plus complexes, comme le suggère l'exemple de ces Cours supérieurs qui sont de « véritables Cours complémentaires ». Dans certaines petites villes, cette situation résulte de l'existence voisine d'un collège dont le recrutement serait menacé par le développement d'un Cours complémentaire disposant de moyens matériels plus importants que ceux d'un Cours supérieur; le principal du collège, pour des raisons évidentes, la municipalité, soucieuse de conserver son collège et de limiter sa charge financière, l'inspecteur d'académie, plus favorable à l'enseignement secondaire qu'à l'enseignement primaire supérieur, peuvent ainsi avoir empêché pendant plusieurs années la transformation en C.C. du Cours supérieur. Ailleurs, l'existence de tels Cours supérieurs apparaît comme une conséquence des interrelations entre les intérêts de certaines catégories sociales, les intérêts de carrière du personnel et la politique menée par l'administration : en laissant fonctionner des classes assurant l'enseignement primaire supérieure sous le nom de Cours supérieur, l'administration met à l'épreuve les capacités d'un directeur d'école à créer un Cours complémentaire, c'est-à-dire d'abord à recruter un nombre « suffisant » d'élèves, et ensuite à préparer avec succès des élèves à tel concours ou examen. En même temps, cette situation dispense l'administration de payer les indemnités spéciales aux directeurs de Cours complémentaires. Mais, d'autre part, la transformation d'un Cours supérieur en un Cours complémentaire *de fait* peut offrir aux directeurs de ces écoles les gratifications professionnelles de la participation à un enseignement de niveau plus élevé, et aussi laisse espérer la création ultérieure d'un Cours complémentaire officiel permettant une promotion sur place.

aux catégories statistiques. On trouvera des développements récents de ce schème in E. FREINSON : *Profession of Medicine*, New York, Dodd, Mead & Co, 1971; J. M. CHAPOULIE : « Le corps professoral dans la structure de classe » *Revue française de sociologie*, 15 (2) 1974, pp. 155-200;

P. BOURDIEU et L. BOLTANSKI : « Le titre et le poste » *Actes de la recherche en sciences sociales*, (2) mars 1975, pp. 95-107; P. PINELL, M. ZAFIROPOULOS : « La médicalisation de l'échec scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (24) novembre 1978, pp. 23-49.

On peut faire des analyses similaires en ce qui concerne les établissements secondaires privés. Ce sont, par exemple, des raisons financières évidentes qui expliquent la juxtaposition dans le même établissement de filières scolaires différentes. Quant à l'existence d'établissements secondaires libres qui ne sont en fait que des écoles primaires, elle résulte des facilités offertes par la loi Falloux : en se déclarant comme secondaires, les établissements échappent au contrôle exercé par les inspecteurs primaires et, en particulier, à l'inspection des enseignants; de plus, les professeurs peuvent être démunis de tout diplôme, alors que les écoles primaires privées doivent recruter comme instituteurs des titulaires d'un brevet primaire (cf. *infra*).

Variations des séries temporelles et changement des réglementations et de leur mise en œuvre

L'évolution au cours du temps des relations entre les divers groupes d'agents impliqués dans le fonctionnement des établissements se traduit d'abord dans la réglementation concernant le classement des élèves par des changements qui, même mineurs, peuvent avoir des conséquences importantes sur les statistiques, parce qu'ils correspondent fréquemment à des évolutions tendanciennes de l'institution scolaire. Nous nous limiterons ici encore, à quelques exemples, principalement empruntés aux enseignements post-obligatoires de la période 1920-1943, pendant laquelle, rappelons-le, aucune réforme institutionnelle importante n'a été réalisée : le décompte des élèves a été néanmoins modifié pour tous les types d'établissement ou de filières d'étude distingués dans les statistiques.

Certaines classes et sections ont changé de statut au cours de la période sans que les études suivies par leurs élèves, leur recrutement social et leur personnel enseignant aient notablement varié.

Ainsi, entre 1921 et 1938, les sections techniques de 35 E.P.S. de garçons ont été transformées en autant d'E.P.C.I. (dont 4 sont devenues peu après des E.N.P.) annexées à l'établissement d'origine. Les établissements ainsi créés représentent la moitié des créations d'E.P.C.I. de la période, et scolarisent 5 800 élèves en 1938 (6 800 si l'on tient compte des 4 E.N.P.). Dans les 20 E.P.S. (sur 35) pour lesquelles on dispose de statistiques détaillées, les effectifs sont passés de 4 300 — dont 1 200 au maximum dans les sections techniques — en 1921-22 à 3 600 (plus 1 200 environ dans les Cours préparatoires) auxquels s'ajoutent 3 000 élèves dans les E.P.C.I. annexées (4 700, si l'on tient compte des E.N.P.). On voit que la régression des effectifs des E.P.S. proprement dites dissimule le doublement des effectifs globaux des établissements, principalement du fait de la forte croissance — plus 250 % (400 % en comptant les E.N.P.) — du nombre d'élèves suivant des études techniques dans ces établissements. Par comparaison, les E.P.C.I. autonomes qui existaient déjà en 1921 ont vu leurs effectifs passer au cours de la période de 13 800 à 20 000 (22 000, si l'on compte celles qui sont devenues des E.N.P.) : l'augmentation des effectifs n'est ici que de 45 % (60 % avec les E.N.P.) entre 1921 et 1938. En dépit des apparences que suggère l'examen des seules statistiques des E.P.S., il y a donc dans l'ensemble une nette croissance des études techniques issues de l'enseignement primaire supérieur : de 6 000 élèves en 1921 — soit 17 % du total — les élèves suivant de telles études dans les E.P.S. sont

passés à 8 000 recensés dans les E.P.S. en 1938, auxquels s'ajoutent 8 500 élèves dans les E.P.C.I. annexés créés après 1921, soit 29 % du total cumulé (26).

En dehors de tout changement réglementaire concernant le statut des établissements, le champ de l'enquête sur l'enseignement technique a été étendu, non pas en 1934 comme l'affirme l'*Annuaire statistique de la France* (rétrospectif de 1966) mais en 1925 et 1926 à la fois aux Ecoles Professionnelles de la ville de Paris, aux Ecoles de Métiers, créées après 1918, et aux Ecoles Pratiques d'Alsace-Lorraine, issues de la reconversion d'écoles professionnelles allemandes. Ce sont ainsi 28 écoles et 6 400 élèves des deux sexes (sur 157 écoles et 33 000 élèves en 1926) qui s'ajoutent à la statistique nationale, alors que la plupart existaient déjà en 1920 et comptaient 4 000 élèves. En 1925 et 1926 sont également intégrées en bloc dans la statistique nationale, les 50 E.P.C.I. créées dans les années précédentes, alors qu'une partie au moins de celles qui étaient jumelées à des E.P.S. avaient déjà cessé d'être prises en compte dans les statistiques de ces établissements (27).

On pourrait faire des constatations analogues à propos de la transformation progressive, après 1920, des Cours supérieurs tenant lieu de Cours complémentaires en classes bénéficiant de ce statut. Là encore, l'extension du champ de l'enquête statistique, d'ampleur plus limitée que dans l'exemple précédent, quoique non négligeable dans certains départements, a induit une augmentation des effectifs recensés, non significative du point de vue des comportements de scolarisation.

Dans d'autres cas, des transformations du mode de dénombrement des élèves résultent de l'application généralisée d'une réglementation qui n'était jusque-là que partiellement respectée.

C'est ainsi que l'obligation réglementaire ancienne d'une année d'étude entre la réussite au C.E.P. et la première année de C.C. ou d'E.P.S. est à peu près respectée à partir de 1934, ce qui entraîne le recensement comme élèves de l'enseignement primaire élémentaire d'élèves qui auparavant auraient figuré dans les statistiques de l'enseignement primaire supérieur, bien que les cursus n'aient, le plus souvent, pas été modifiés — les directeurs d'E.P.S. déclarant « Cours préparatoire » ce qu'ils qualifiaient antérieurement de « 1^{re} année B ». On ne connaît pas avec précision l'incidence de cette transformation des pratiques de

(26) Ces estimations reposent sur les données des *Annuaire statistiques de la France*, de l'*Annuaire de l'enseignement primaire et de l'enseignement technique* (Paris, A. Colin, 1923), de l'*Annuaire général de l'Université*, 1938-9 (publié par l'*Information Universitaire*), de l'*Annuaire de l'Éducation Nationale*, 1947 (édité par le Ministère de l'Éducation Nationale), et des rapports aux Conseils Départementaux sur l'enseignement primaire d'une quinzaine de départements pour lesquels il a été possible de déterminer les effectifs des sections techniques déclarés en 1921 par une vingtaine d'E.P.S., avec l'aide, dans certains cas, des états de situation conservés dans les archives départementales ou dans les établissements.

(27) Ces conclusions s'appuient sur les divers annuaires précédemment cités

ainsi que sur les données publiées par J. P. GUINOR : *Formation professionnelle et travailleurs qualifiés*, Paris, Domat Montchrestien, s.d. La comparaison de la série statistique reproduite dans les *Annuaire statistiques de la France* avec celle publiée dans cet ouvrage, plus détaillée, permet d'expliquer les nombreuses incohérences de cette première source. C'est ainsi que la série rétrospective de l'*Annuaire* de 1966 saute deux fois une année scolaire, cette omission étant dissimulée la première fois par un changement implicite dans le mode de référence de l'année scolaire (en 1925), la deuxième fois par la répétition du même chiffre de deux années de suite (1932 et 1933). En dépit de ces diverses anomalies, la série des effectifs des E.P.C.I. a été reproduite telle quelle par I. CHRISTIN « L'enseignement technique » in CHEVALIER et al, *op. cit.*, pp. 77-114.

recensement sur les effectifs après 1934, mais on peut observer qu'il y avait en 1944 9.600 élèves dans les Cours préparatoires des E.P.S. de garçons, devenues classes de 6^e lors de la création des collèges modernes. D'où, d'ailleurs, une nouvelle discontinuité dans les statistiques, puisque ces élèves — le tiers des élèves alors en sixième — sont inclus dans la statistique des collèges modernes, et, par suite, dans celle de l'enseignement secondaire (28).

Accessoires en eux-mêmes, mais non dans leurs conséquences sur les effectifs recensés, ces changements dans les réglementations ou dans leur application constituent souvent des indices des évolutions tendancielles de l'institution scolaire et, par conséquent, de la scolarisation. Par exemple, les transformations des statistiques des E.P.S. et des C.C. qui viennent d'être évoquées vont de pair avec le développement de l'enseignement primaire supérieur au cours de la période; l'augmentation générale des flux d'entrée s'accompagne en effet, dans les C.C., d'une séparation plus nette entre études primaires élémentaires et supérieures, et d'une organisation des études sur plusieurs années séparées, alors que, dans les E.P.S., les études deviennent ou plus techniques, ou plus proches des études secondaires modernes. La réorganisation des années 1937-47 qui transforma, selon les cas, les E.P.S. en collèges ou en établissements techniques, s'inscrit ainsi dans une évolution d'ensemble qui apparaît également (cf. *infra*) dans les changements de la carte scolaire.

L'examen des statistiques des établissements secondaires privés dans la période 1920-1940 permet de dégager d'autres exemples significatifs des effets induits sur les séries temporelles par l'évolution des réglementations et de leur application. Les changements du contenu de la catégorie « établissement secondaire libre » reflètent, là encore, des évolutions sociales importantes. Entre 1920 et 1940, en effet, certaines institutions de jeunes filles, assurant des études conduisant aux brevets primaires ou au baccalauréat, ou même simplement des études prolongées au-delà de l'obligation légale, ont cherché à bénéficier du statut d'établissement secondaire. Jusqu'en 1920, la question de l'ouverture d'établissements secondaires privés de jeunes filles ne s'était pas posée, car il n'existait que très peu de lauréates du baccalauréat, condition indispensable pour prétendre diriger un établissement régi par les lois de 1850 ou de 1865. Mais, à partir de cette date, l'administration fut saisie de demandes déposées par de jeunes bacheliers, et accepta, non sans quelques hésitations, d'étendre le champ d'application de ces lois aux établissements de jeunes filles : des écoles, soit nouvellement créées, soit antérieurement déclarées comme primaires, adoptèrent alors ce statut. Et une grande partie de la croissance des effectifs des établissements secondaires libres, parfois attribuée à une augmentation de l'accès aux études secondaires, résulte seulement de l'extension du champ de l'enquête à des établissements féminins.

(28) Les effets de cette discontinuité dans la définition des effectifs, qui n'est signalée par aucune des études que nous avons citées précédemment, sont partiellement dissimulés par les variations du champ de l'enquête entre 1940 et 1945 : les effectifs des académies d'Alger et

Strasbourg ne sont pas inclus dans cette période. On ne peut donc tirer aucune conclusion simple en termes d'évolution de la scolarisation de la comparaison des statistiques de 1938, 1942, 1943 et 1944, comme avait tenté de le faire V. ISAMBERT-JAMATI (*op. cit.*, pp. 274-6).

C'est dans le département de la Seine que les conséquences du changement de statut des établissements féminins ont été les plus importantes. Ainsi, à Paris alors que sur 75 établissements secondaires privés déclarés en 1921 il y avait neuf établissements de filles comptant 731 élèves (sur 8.428 élèves au total), on recensait en 1938-1939, 109 établissements de filles (sur 174 établissements secondaires privés) recevant 16.349 élèves (sur 34.229 élèves au total) (29).

Mais ce n'est pas seulement en raison des avantages réglementaires du statut secondaire que des établissements féminins l'ont adopté : au cours de la période, le nombre des élèves suivant des études analogues à celles qu'organisent les établissements secondaires publics de jeunes filles a certainement crû. Le changement dans l'utilisation des réglementations va donc de pair avec une transformation de l'ensemble des comportements des différentes catégories intéressées à l'enseignement (catégories sociales, personnel enseignant, etc.).

Le champ de l'enquête annuelle sur les effectifs d'élèves des établissements secondaires libres a également été affecté dans la période par la transformation de certaines écoles primaires privées en établissements d'enseignement secondaire « spécial » régis par le statut de 1865 qui dispensait les directeurs de détenir un certificat de stage, c'est-à-dire, d'avoir exercé cinq ans comme professeur et, par ailleurs, leur permettait d'employer comme enseignants des non-titulaires du Brevet élémentaire. Les déclarations d'ouverture selon la loi de 1865 devinrent si fréquentes à la fin des années vingt que l'administration entreprit en 1930 de faire abroger celle-ci par le Parlement, et une loi d'abrogation fut définitivement votée en 1938. La quasi-totalité des établissements d'enseignement secondaire « spécial » opta alors pour le statut d'école primaire et il s'ensuivit une nouvelle transformation du champ de l'enquête sur les effectifs des établissements secondaires libres.

On ne dispose pas de statistiques nationales recensant les élèves des établissements d'enseignement secondaire spécial, mais seulement de statistiques sur les écoles : aux 25 écoles ouvertes avant 1927, s'ajoutèrent entre cette date et avril 1930, 83 établissements, et, en novembre 1936, 354 établissements relevaient de ce statut, soit plus du cinquième du total des établissements secondaires libres. L'abrogation de la loi de 1865 explique une grande partie du déclin des effectifs des établissements secondaires libres que l'on observe entre 1937-38 (241.600 élèves) et 1939-40 (172.700 élèves) (30).

(29) Ces statistiques ont été établies par nous à partir des listes d'établissements contenues in A.J.¹⁰ 4732. On trouvera par ailleurs dans le *Bulletin de la société générale d'éducation et d'enseignement* d'avril 1924, pp. 263-270, un *Rapport du Comité de l'enseignement de jeunes filles* de cette association, daté de 1922, qui suggère quel mode de relation avec la réglementation entretenaient les responsables de l'enseignement catholique. Ce rapport décrit l'organisation pédagogique peu orthodoxe mise en œuvre dans un grand pensionnat parisien (alors déclaré comme primaire) pour préparer

quasi simultanément des élèves au B.E., au B.S. et au baccalauréat. Le numéro de juin 1939 du même bulletin (p. 195) indique que « dorénavant les établissements de jeunes filles se placent sous le régime de la loi de 1865 » et l'on peut ainsi mesurer l'ampleur du changement dans le statut juridique adopté par les établissements de jeunes filles.

(30) Les résultats des enquêtes sur les établissements d'enseignement secondaire spécial sont conservées in F¹⁷ 298. C'est dans l'académie de Rennes, en Vendée et dans l'Aveyron que l'adoption du statut de 1865 a été la plus précoce et

La série des effectifs des établissements secondaires libres apparaît donc tout à fait inutilisable pour évaluer la scolarisation de type secondaire des garçons ou des filles dans les établissements privés : de manière indiscernable, les variations d'effectifs renvoient aux évolutions du champ de l'enquête et à celles de la fréquentation des établissements relevant de ce statut (31).

Des exemples précédents une première conclusion se dégage : contrairement aux présupposés des analyses habituelles des séries temporelles, la stabilité relative du cadre réglementaire n'implique nullement la comparabilité directe des données, même pour des périodes relativement courtes, et celle-ci doit être dans chaque cas établie par une analyse détaillée des conditions de production des statistiques (32).

Variations de la carte scolaire et de la durée des études, variations des séries temporelles

Deux autres facteurs — très souvent négligés eux aussi par les études socio-historiques sur la scolarisation — doivent également être pris en compte dans l'interprétation des séries temporelles : les variations de la carte scolaire et celles de la durée des études (33).

Pourtant, comme le remarquent fréquemment les gestionnaires de l'enseignement, la signification à attribuer à l'évolution des effectifs globaux d'un type d'études est partiellement déterminée par les variations de l'implantation des établissements, qui constitue une caractéristique

la plus fréquente : dès 1930 il y avait, dans l'académie de Rennes, plus d'élèves dans ces établissements que dans ceux qui bénéficiaient du statut de 1865; il semble d'ailleurs que ce soit l'inspecteur d'académie d'Ille-et-Vilaine qui attira l'attention du Ministère sur cette utilisation de la loi de 1865.

(31) La statistique des effectifs des établissements secondaires libres après 1920 est pourtant souvent citée comme un indice de la faveur dont aurait bénéficié l'enseignement libre entre les deux guerres : voir, par exemple, ZELDIN, *op. cit.* pp. 314, 326; P. GERBOD : « Les catholiques et l'enseignement secondaire 1919-1939 » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 18, juillet-septembre, 1971, pp. 376-414, voir pp. 381 et 391; J. MAILLET, dans « L'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire de 1809 à 1961 » (in CHEVALLIER et al, *op. cit.*) effectue même diverses estimations à partir de cette statistique pour évaluer l'évolution de la fréquentation des études secondaires : cf. pp. 128-31, 164-8 et 171-2; de manière plus prudente, Prost procède de même (*op. cit.*, pp. 329-30). Signalons par ailleurs qu'il n'est pas impossible d'étudier les évolutions de la fréquentation des établissements secondaires libres

à partir d'autres statistiques, académiques ou départementales.

(32) Signalons également que, dans d'autres cas, l'absence de continuité institutionnelle impliquée par des changements de réglementation fréquents peut dissimuler *a posteriori* la permanence effective d'un type d'enseignement : il en va ainsi, dans une certaine mesure, en ce qui concerne l'enseignement technique après 1920, et, surtout, en ce qui concerne les études courtes, mi-pratiques, mi-générales, qui se sont développées après 1830 et qui ont été institutionnalisées, dans les années 1880-1890, comme études primaires supérieures.

(33) Aucune des études précédemment citées, portant sur la période 1920-1940, n'évoque, par exemple, la question de la carte scolaire pour expliquer les évolutions de la fréquentation. L'attention à cette question est évidemment en général plus grande dans les études effectuées par des chercheurs géographes de formation : voir, par exemple, en dehors des études classiques de De Dainville, R. MILON : « Géographie de la scolarisation dans l'académie de Toulouse », *Grandes villes et petites villes*, 3^e colloque national de démographie (1968), Paris, Editions du C.N.R.S., 1970.

importante de l'« offre de places » dans les filières scolaires. L'examen des seules variations du nombre total d'établissements, auquel prédispose le mode de présentation habituel des séries temporelles, est tout à fait insuffisant, car il conduit à négliger les changements dans les répartitions spatiales et les inter-relations entre établissements partiellement concurrents.

Alors que les remaniements de la carte scolaire des établissements secondaires de garçons se limitent pratiquement, entre 1920 et 1940, à la fermeture de quelques collèges, la même période voit une transformation importante de la carte scolaire des établissements primaires supérieurs. L'augmentation du nombre d'E.P.S. — il y a 281 E.P.S. de garçons en 1924 et 319 en 1938 — s'accompagne de remaniements profonds et significatifs de la carte scolaire : un certain nombre de collèges (voire de lycées) ont créé des E.P.S. annexées (en 1934, 99 E.P.S. sur 312 relèvent de ce statut) ce qui a entraîné le dépérissement d'E.P.S. autonomes situées dans des petites villes sans collège. Cette évolution consécutive aux difficultés de recrutement de l'enseignement secondaire, préparait objectivement le rattachement des E.P.S. à celui-ci : en 1943, l'absorption des E.P.S. annexées par leur établissement de rattachement limitait en effet le coût de cette décision administrative, et seulement 210 collèges modernes de garçons durent être créés. Par ailleurs, les remaniements de la carte scolaire entre 1920 et 1940 ont entraîné des transformations des comportements de scolarisation des différents groupes sociaux, les variations dans l'offre locale des places impliquant l'accès ou, au contraire, l'abandon dans certaines zones géographiques de tel ou tel type d'études.

Les variations de la durée des études, liées parfois, mais pas toujours, aux transformations réglementaires des cursus, impliquent également des fluctuations d'effectifs qui peuvent être importantes, et dont la signification est évidemment tout à fait différente de celle de l'augmentation des flux d'accès.

Dans l'ensemble, depuis 1880, on peut observer une augmentation tendancielle de la durée, institutionnelle ou *de fait*, des études de tous les types, en relation directe avec la tendance des établissements à accroître leurs effectifs. Cet allongement de la scolarisation était rendu possible ou, tout au moins, facilité par le développement d'intérêts scolaires chez une partie des élèves que leurs caractéristiques sociales destinaient initialement à des études relativement courtes, soit, par exemple, pour certaines filles issues de la bourgeoisie et pour une partie des filles et garçons d'origine populaire.

La durée des études dans les établissements secondaires de jeunes filles a augmenté réglementairement de deux ans à partir de 1924, quand ces établissements ont pu adopter le plan d'études des lycées de garçons : d'où une augmentation des effectifs des classes secondaires éventuellement importante puisque, toutes choses égales d'ailleurs, elle aurait pu atteindre 2/5. La réorganisation du B.S. impliquant la préparation de ce diplôme sur deux ou trois ans, au lieu d'un an auparavant, a également entraîné un allongement de la durée des études; et l'on peut observer que celles-ci deviennent alors parfois plus longues que dans les établissements secondaires : des E.P.S. de filles organisaient ainsi huit années d'études après le C.E.P. Dans les C.C., enfin, l'uniformisation relative de l'organisation pédagogique après 1934 a entraîné une prolongation générale de la durée de scolarisation.

L'interprétation des séries temporelles

Les analyses précédentes ont mis en évidence que les variations d'effectifs scolarisés — et, par conséquent, des taux de scolarisation que l'on peut en déduire (34) — traduisent simultanément les évolutions de la fréquentation scolaire, celles des découpages institutionnels, et celle du système statistique à travers lequel l'institution scolaire saisit sa propre activité. De plus ces évolutions sont interdépendantes dans la mesure où elles sont liées aux changements tendanciels qui affectent l'institution scolaire : si bien que les séries temporelles, par l'addition d'effets souvent mineurs, mais multiples, induits par les variations corrélatives de l'institution scolaire et des modes de dénombrement peuvent dissimuler ou, au contraire, suggérer à tort, l'existence de variations de la fréquentation scolaire.

Loin d'être une étape préliminaire de la recherche, ne donnant lieu, au mieux, qu'à des comptes rendus sommaires, l'analyse détaillée du système de production des statistiques constitue un élément important du système de justification nécessaire pour établir l'interprétation des séries temporelles. Il est d'ailleurs difficile de déceler *a posteriori* les conséquences des négligences dans l'établissement des données parce que celles-ci prennent la forme, non pas d'erreurs décelables par une critique interne, mais d'omissions de certains facteurs de variations des effectifs liés au système de saisie statistique : aucune des études sur la scolarisation entre 1920 et 1940 n'évite, comme on l'a vu, ces omissions qui découlent du mode d'utilisation habituel des statistiques plus que des aléas inévitables du travail scientifique (35).

Indiquons, à titre d'exemple, quelques conclusions que l'on peut dégager des caractéristiques des séries d'effectifs scolarisés entre 1920 et 1943.

(34) Les analyses de V. Isambert-Jamati, et, pour une part, celles de Prost et de Chevallier *et al* complètent l'analyse des variations d'effectifs par celle des taux de scolarisation par tranche d'âge (estimés en rapportant les effectifs présents une année dans un type d'établissement aux effectifs des individus appartenant à une tranche d'âge donnée, par exemple 11 à 17 ans). Le recours à de tels taux est destiné en principe à neutraliser les effets proprement démographiques, particulièrement importants entre 1920 et 1970. Nous analyserons dans un article ultérieur les problèmes posés par la construction de tels taux, et les schèmes de raisonnement qui sont spécifiquement associés à celle-ci, et nous nous limiterons ici à remarquer que les incertitudes précédemment relevées sur la définition des effectifs scolarisés affectent, dans la même proportion, les taux par tranche d'âge.

(35) Les références précises aux études antérieures sur la scolarisation entre 1920 et 1940, qui ont été indiquées dans

cette partie, ne constituent que des exemples des omissions auxquelles conduit inévitablement la méconnaissance des conditions de production des statistiques : elles visent seulement à démontrer que, pour « évidentes » que soient nos analyses, ces évidences ne sont, en pratique, pas admises, comme nous le suggérâmes d'ailleurs quelques-uns des premiers lecteurs de cet article. Ces omissions ne sont donc ici relevées que comme indices des schèmes de raisonnement habituels en sciences sociales, et non pour suggérer un jugement sur des études qui obéissent à des intentions très diverses — lesquelles ne sont pas prises en compte ici — et relèvent de genres différents : communications à un colloque, proches de documents de travail; livre de synthèse historique sur un grand nombre d'aspects de l'institution scolaire, reposant explicitement sur le dépouillement de documents imprimés, et non d'archives; thèse principalement consacrée à un tout autre sujet que l'évolution de la scolarisation, etc.

Seule la statistique des élèves dans les classes secondaires des établissements publics de garçons est directement interprétable comme mesure de la fréquence de ce type de scolarisation : en effet, au cours de la période, réglementation et pratique de dénombrement sont restés inchangés, ainsi que l'organisation des études. et. en première analyse, la carte claire. On peut toutefois se convaincre de l'imprécision des conclusions que permet de tirer l'examen de cette seule série, en observant que, si Prost et Maillot croient déceler une augmentation significative de la scolarisation à partir des années trente, Isambert-Jamati signale deux périodes distinctes de croissance : les années 1920-25 et les années 1930-35 (36).

Par contre, comme on l'a vu, la statistique des établissements secondaires libres est sans signification par rapport à la question des comportements de scolarisation ; quant à l'interprétation des statistiques de l'enseignement secondaire féminin et à celle des établissements primaires supérieurs, sans être impossible, elles s'avèrent délicates — et nous reviendrons *infra* sur le dernier cas.

Chaque fois que l'évolution des effectifs recensés s'accompagne de changements multiples et divers dans le système de saisie statistique, les séries temporelles sont ininterprétables en elles-mêmes : l'analyse de la fréquentation scolaire doit alors s'appuyer principalement sur l'étude de ces unités réelles que sont les aires géographiques de recrutement des établissements : dans ce cadre, plus restreint, où s'exercent les déterminations effectives des comportements de scolarisation, il est possible de distinguer les effets des différents facteurs de variation des effectifs recensés, chaque fois que l'on dispose des statistiques détaillées, établissement par établissement. A partir de l'étude monographique d'aires géographiques systématiquement choisies, on peut ensuite tenter de dégager la signification probable des variations globales d'effectifs.

C'est ainsi qu'il faut procéder pour étudier la fréquentation des établissements primaires supérieurs et techniques entre 1920 et 1940. La reconstitution des statistiques d'établissements est ici possible, pour la plus grande partie des départements à partir des états de situation ou des rapports aux Conseils départementaux ; on peut donc observer, avec une bonne précision, l'évolution des études, celle de l'application des réglementations concernant le classement des des élèves, et les conditions de réalisation des enquêtes statistiques.

En utilisant simultanément les statistiques d'établissement et leur agrégation au niveau départemental — c'est dans ce cadre qu'était organisée la carte scolaire — on peut montrer qu'il y a eu, dans la quasi-totalité des régions, une augmentation de l'accès aux études primaires supérieures, importante dans les zones où se sont implantés de nouveaux établissements, mais aussi, souvent, dans les aires de recrutement inchangées des établissements créés avant 1920. Simultanément, on observe une augmentation non négligeable de la durée des études. Les variations des statistiques nationales permettent de conclure à la généralité de ces évolutions dans la France métropolitaine.

(36) Cf. PROST, *op. cit.*, pp. 330, 416, 437; MAILLET, *loc. cit.*, p. 137, ISAMBERT-JAMATI, *op. cit.*, pp. 194, 226, 375. Cette incertitude sur les périodes d'intensification de la scolarisation résulte en partie de la difficulté à tenir compte de la conjoncture démographique pour la période 1920-1945, quand on ne dispose que des statistiques d'effectifs de l'ensemble des classes secondaires. A partir des

statistiques des classes de 6^e, nous avons montré ailleurs que la période de croissance de la scolarisation secondaire se situe, au contraire, entre 1925 et 1930; ce résultat est d'ailleurs probable *a priori* quand on tient compte des conditions de fonctionnement des établissements rap-pelées *supra*. Il n'en est que plus significatif qu'il ait jusqu'ici échappé aux études socio-historiques.

Mais le point de vue qui a été ici développé ne conduit pas seulement à mettre en évidence la nécessité d'une rigueur plus grande qu'il n'est d'usage dans le traitement des statistiques scolaires, elle permet également d'apercevoir les schèmes de raisonnement *a priori* sur lesquels reposent les interrogations habituelles sur la scolarisation.

La possibilité de trouver publiées ou d'établir des séries statistiques portant sur de longues périodes accrédite presque inévitablement l'idée que, sauf « biais » important, celles-ci ont un sens, et qu'on peut distinguer, au moins en première analyse, un aspect « quantitatif » des autres aspects de l'évolution de l'institution scolaire (37). Or la constitution d'une série temporelle est directement liée à la continuité institutionnelle d'un type d'enseignement — celle du cadre légal, des appellations, du personnel etc. — mais non à celle des caractéristiques sociales objectives des études. Du point de vue des comportements de scolarisation, les variations de l'intensité de la fréquentation scolaire ne sont souvent qu'un aspect du processus d'évolution d'une forme de scolarisation, inséparable de ces autres aspects que constituent les changements réglementaires ou de fait des filières d'études — en particulier leurs rapports aux filières concurrentes —, les variations de l'implantation spatiale des établissements, les transformations de la clientèle, ou des finalités attribuées aux études. La seule analyse quantitative conduit alors à des résultats plus ou moins dépourvus de sens puisqu'elle repose sur des comparaisons partiellement nominales.

Il en va ainsi, à l'évidence, des comparaisons de la fréquentation de l'enseignement secondaire entre 1950 et 1970, mais aussi, à un moindre degré, en ce qui concerne la scolarisation dans les établissements primaires supérieurs et techniques entre 1920 et 1940. En effet, au cours de cette période, on peut observer une évolution d'ensemble des études primaires supérieures dont les caractéristiques principales résident dans la différenciation croissante de ces études et des études primaires élémentaires, l'extension importante du réseau de Cours complémentaires, le développement d'études primaires supérieures ou techniques dans les établissements secondaires (par jumelage ou annexion), l'institutionnalisation croissante des études techniques, qui se distinguent mieux administrativement des études primaires supérieures proprement dites.

Ces évolutions vont toutes dans le sens d'un rapprochement des études primaires supérieures et techniques avec les études secondaires, à la fois en ce qui concerne la durée et les caractéristiques formelles des cursus; elles préparent donc — c'est-à-dire rendent possible, sinon inévitable — la réorganisation accomplie entre 1937 et 1947 : E.P.S. et E.P.C.I. adoptent alors l'organisation pédagogique des collèges et conduisent, surtout les premières, au baccalauréat;

(37) Ce postulat est particulièrement évident dans le cas des études rassemblées par Chevallier : les auteurs des différentes contributions étudient seulement les évolutions de l'intensité de la fréquentation scolaire et examinent comme éléments accessoires parmi d'autres les transformations institutionnelles. Mais les études beaucoup moins univoques de Prost et d'Isambert-Jamati séparent également l'analyse de la fré-

quentation scolaire de celles des autres aspects de l'histoire de l'institution scolaire qu'ils étudient par ailleurs (cursus, pratiques pédagogiques, etc.). Cette manière de procéder est d'autant plus significative que les mêmes auteurs tentent, à juste titre, dans d'autres occasions, de mettre en relation diverses propriétés de l'institution scolaire avec les caractéristiques d'origine sociale des élèves.

les C.C. sont réorganisés sur le modèle des premiers cycles de l'enseignement secondaire, et une partie non négligeable de leurs élèves accèdent directement au second cycle des lycées et collèges. L'augmentation précédemment notée de la fréquentation des E.P.S. et des C.C. apparaît à la fois comme un effet de ces évolutions et comme une de leurs conditions de possibilité, puisque les difficultés du recrutement auraient certainement découragé l'administration et les communes de fonder de nouveaux établissements et de séparer des filières d'études voisines. Elle n'est ainsi qu'un aspect de la « promotion formelle » simultanée d'un type d'études et d'un type d'élèves d'origine populaire ou moyenne, qui, à plus long terme, impliquait une transformation de la définition sociale et des effets des études secondaires.

Le mode d'utilisation usuel des statistiques d'effectifs scolarisés ne conduit pas seulement à abstraire les évolutions quantitatives des processus dans lesquelles elles s'inscrivent : il est également en affinité avec l'oubli des facteurs institutionnels influençant la scolarisation. Considérer *a priori* les effectifs scolarisés — ou les taux de scolarisation — comme une mesure de la fréquentation scolaire incite en effet à rechercher l'explication de l'évolution de celle-ci en dehors de l'école, soit, selon les cas, dans les propriétés des différentes classes sociales — structure des familles, situation économique, rapport à l'avenir, etc. —, ou dans leurs rapports — de concurrence entre elles ou de domination de l'une sur les autres à travers l'école —, ou encore dans les effets de facteurs conjoncturels économiques ou socio-démographiques. Ces variables sont certes importantes, mais elles ne peuvent exercer leurs effets qu'à travers les variables institutionnelles qui définissent « l'offre de places » dans les établissements scolaires — c'est-à-dire les conditions matérielles et scolaires d'accès et de maintien dans les filières d'études et aussi les intérêts des différentes catégories de personnel de l'institution. Faute d'apercevoir et donc d'étudier les relations réciproques entre les établissements scolaires et leur clientèle potentielle et réelle, c'est-à-dire, si l'on veut, la dialectique du processus considéré dans l'ensemble de ses conditions, les analyses de l'évolution de la scolarisation se condamnent à cette explication tautologique qu'est l'invocation d'une « demande sociale d'éducation » dont la seule mesure alléguée réside justement dans la fréquentation qu'il s'agirait d'expliquer (38).

Cette analyse critique pourrait être prolongée par l'examen des conditions sociales dans lesquelles se sont développées, en France, les analyses de l'institution scolaire. On se limitera ici à remarquer qu'une même négligence à l'égard des faits institutionnels se retrouve dans l'interprétation d'autres statistiques administratives. Le désintérêt pour les conditions concrètes de production de ces données — dont *Le Suicide* de Durkheim, ce modèle de méthode si souvent invoqué par les sociologues,

(38) On trouvera une critique rigoureuse de la notion de « demande sociale » — à propos des institutions psychiatriques, et non de l'école — in H. GARFINKEL, *op. cit.*, pp. 215-6. Pour un exemple d'analyse de la relation entre « l'offre » de l'institution scolaire et les caractéristiques sociales de la clientèle potentielle,

cf. R. THABAULT : 1848-1914 : *l'ascension d'un peuple, mon village, ses hommes, ses routes, son école*, Paris, Delagrave, 1944. Cf. aussi, à propos de l'école maternelle, J. C. CHAMBOREDON, J. PRÉVOT : « Le métier d'enfant », *Revue française de sociologie* 14 (3) 1973, pp. 295-315.

donne un exemple typique — conduit toujours à négliger le caractère institutionnel des comportements que saisissent les statistiques (39) : en d'autres termes, les « faits sociaux » que semblent constituer les dénombrements statistiques n'ont pas d'existence en eux-mêmes, mais seulement par rapport aux activités de classement et de comptage dont ils sont les produits.

Jean-Pierre BRIAND, Jean-Michel CHAPOULIE,
Henri PERETZ.

Centre de recherches socio-historiques
sur l'éducation,
Université de Paris VIII.

(39) On pourrait en effet aisément montrer la similitude entre les modes d'utilisation des statistiques administratives que nous avons décrits ainsi que les schèmes de raisonnement qui les accompagnent et ceux mis en œuvre par Durkheim dans le *Suicide*. Soit, pour ne reprendre que les points essentiels : l'hypothèse, déjà récusée par Halbwachs (*Les causes du suicide*, Paris, Alcan, 1930) que sa propre définition du suicide coïncide *grosso modo* avec celle utilisée dans la production des statistiques ; le caractère peu systématique de l'attention accordée aux conditions de recueil des données — que l'on retrouve, sous une forme atténuée, chez Halbwachs, puisque l'examen complémentaire auquel celui-ci procède se limite aux aspects généraux, notamment réglementaires du recensement des suicides, et néglige l'étude empirique du classement des « cas » soumis aux autorités ; l'illusion positiviste que les régularités présentées

par les statistiques suffisent pour affirmer que celles-ci saisissent des propriétés des comportements — alors que ces régularités peuvent aussi bien résulter de la stabilité des conditions de production des données : illusion qui fonde aussi les nombreuses tentatives de confirmation ou d'infirmité partielle de la théorie durkheimienne, même chez des sociologues qui reconnaissent par ailleurs le caractère problématique de la signification des statistiques. D'où, en fin de compte, la pétition de principe sur laquelle repose l'argument du *Suicide*, complètement explicité par Durkheim : « les taux de suicide sont le produit de facteurs... qui font sentir leur action sur l'ensemble de la société » (édition de 1960, p. 15). On trouvera une critique détaillée des schèmes de raisonnement de Durkheim in J. D. DOUGLAS : *The Social Meanings of Suicide*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1967, pp. 13-76 et 163-231.

ANNEXE

*Les études secondaires, primaires supérieures et techniques
vers 1920 dans les établissements publics*

1° *Etablissements secondaires*

L'enseignement secondaire est donné dans deux types d'établissements de garçons, les lycées d'Etat et les collèges communaux, qui se distinguent par leurs statuts administratifs et financiers et leur personnel, mais non, en principe, par les études qui y sont dispensées. Pour les filles, il existe trois types d'établissements différents, lycées d'Etat, collèges communaux et cours secondaires. A partir de 1924, les études organisées par les établissements de garçons et de filles tendent à devenir identiques sous le rapport de l'organisation pédagogique. Une grande partie des établissements secondaires disposent de classes enfantines et de classes primaires où les études sont à peu près semblables, formellement, à celles des écoles primaires. Une partie des élèves des lycées, collèges, cours secondaires entrent ainsi dans ces établissements entre trois et dix ans. Les études secondaires proprement dites sont organisées sur sept ans (classes de 6^e à terminales).

2° *Etablissements primaires supérieurs et techniques*

Deux type d'établissements de garçons ou de filles organisent des études primaires supérieures entre 1880 et 1943 : les Cours complémentaires (C.C.), qui ne sont administrativement que des classes annexées à des écoles primaires, et les Ecoles primaires supérieures (E.P.S.).

Les E.P.S. et les C.C. recrutent des élèves, âgés de douze ans ou plus, titulaires du Certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E.) ou lauréats du concours des bourses de première série. En principe, ces élèves doivent avoir suivi, après le C.E.P.E., une année d'études primaires supplémentaire, dans un Cours supérieur d'école primaire ou dans les classes analogues organisées dans les E.P.S. (dénommées « années », « cours » ou « sections » préparatoires). En trois années d'études, les élèves des E.P.S. et des C.C. peuvent préparer le Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.) et le Brevet élémentaire (B.E.), examen dont les épreuves sont les mêmes que celles du concours d'entrée dans les Ecoles normales d'instituteurs (E.N.I.).

Dans les C.C., l'organisation des études est très variable, les réglementations étant très « souples », mais les élèves préparent également ces examens. Les deux types d'établissements préparent également leurs élèves à des concours administratifs divers (E.N.I., concours des Postes. etc.). Dans certains cas, à côté des sections générales, il existe des sections industrielles, agricoles ou commerciales qui préparent aux B.E.P.S. correspondants. Certaines E.P.S. préparent en deux ou trois années d'études supplémentaires au Brevet supérieur (B.S.), examen préparé également dans les E.N.I., et aussi aux concours d'entrée dans les Ecoles des Arts et Métiers.

La prolongation de la scolarité peut également se faire dans les établissements qui relèvent, après 1920, du Sous-secrétariat à l'Enseignement techniques, Ecoles pratiques du Commerce et de l'Industrie (E.P.C.I.), Ecoles nationales professionnelles (E.N.P.) et Ecoles de Métiers. Ces établissements recrutent leurs élèves après le C.E.P., selon des modalités voisines de celles mises en œuvre dans les E.P.S. Les études y ont une durée institutionnelle analogue.

Revue française de sociologie
Vol. XX, n° 4, octobre-décembre 1979

Jean-Pierre BRIAND, Jean-Michel CHAPOULIE, Henri PERETZ : *Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité.*

Cette étude empirique des statistiques produites en France entre 1920 et 1950 par l'institution scolaire montre que les statistiques sont déterminées dans toutes leurs caractéristiques par les nécessités de la gestion des établissements et par les significations constituées attribuées dans la période à différents aspects de leur fonctionnement. En conséquence, les statistiques d'effectifs scolarisés mesurent, en première analyse, non une propriété de la population — ses comportements de scolarisation — mais un aspect de l'activité de l'institution scolaire, saisie à travers les catégories de celle-ci. Dans une seconde partie, l'article étudie les problèmes posés par l'utilisation des statistiques d'élèves pour l'étude des évolutions de la scolarisation et examine ainsi systématiquement les divers facteurs institutionnels influençant les effectifs recensés. Cette analyse fait apparaître de nombreuses insuffisances dans l'utilisation des statistiques d'effectifs par diverses études antérieures et suggère une affinité entre les modes d'interprétation habituels de ces données et les schèmes de raisonnement utilisés pour rendre compte des évolutions de la scolarisation qui tendent, entre autres, à sous-estimer les facteurs institutionnels et à abstraire les évolutions de la fréquentation des processus institutionnels dans lesquels elles s'insèrent.